



LA TURQUIE, PIVOT OU EMPIRE ?

Mémoire de géopolitique

du Chef de Bataillon Thierry BECKRICH

dans le cadre de l'étude dirigée "L'espace euro-méditerranéen"

Directeur : Monsieur Jean-François DAGUZAN
Maître de recherche à la Fondation
pour la recherche stratégique (FRS)

Avril 2001

LE ROLE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

Fiche de présentation

1. La Turquie, pivot ou empire ?

2. Chef de bataillon Thierry BECKRICH.

3. 06 avril 2001.

4. Division C.

5. Mémoire de géopolitique.

6. Ce mémoire a pour objectif d'étudier le rôle géopolitique de la Turquie depuis 1990. Situé à l'épicentre d'une zone instable à l'importance stratégique incontestable, ce pays, qui a délibérément choisi le camp occidental, est cependant tiraillé entre plusieurs mondes, et dispose de moyens limités au regard de ses ambitions. Il s'ensuit une position ambivalente, dont les atermoiements relatifs à l'adhésion à l'Union européenne sont l'exemple le plus remarquable.

7. Mots clés : Turquie, puissance régionale, OTAN, Union européenne, Grèce, Moyen-Orient.

LE ROLE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

Sommaire

Partie 1 :

Politique étrangère et société

Le contexte économique

La situation politique

La question kurde

Partie 2 :

Les données régionales de la politique étrangère turque

Les Balkans et le Moyen-orient

La Russie

La Grèce

Partie 3 :

La Turquie et le nouvel ordre mondial

Les organisations internationales

Les Etats-Unis

L'Union européenne

Introduction

Les tentatives répétées d'intégrer l'Union européenne, le tremblement de terre de 1999, l'arrestation du leader du PKK, les attentats anti-kurdes et anti-turcs en Allemagne, la reconnaissance par l'Assemblée nationale du génocide arménien sont quelques-uns des sujets qui, en la plaçant épisodiquement sous les feux de l'actualité, rappellent toute l'importance de la Turquie sur la scène mondiale.

Carrefour entre l'Europe, les Balkans, le Moyen-Orient et le Caucase, partie du monde méditerranéen et verrou de la mer Noire, la Turquie occupe sans conteste une place privilégiée sur l'échiquier international. Pour qui voudrait aborder la politique étrangère de la Turquie ces dix dernières années avec des idées simples, on pourrait avancer avec raison que celle-ci s'explique par la géographie et par l'histoire. Comme le souligne Didier Billion, « il n'est pas exagéré de considérer que les problèmes économiques, les questions de politique intérieure, les débats idéologiques, les rapports avec l'extérieur donnent l'impression de se soumettre à une position géographique où des constantes se manifestent régulièrement¹ ». Ainsi, depuis un siècle et demi, la fonction géopolitique assignée à la Turquie consiste « à obstruer toute tentative russe de descente vers les mers chaudes dans cette partie du monde² ».

Le but premier de la politique étrangère de la Turquie est de préserver son indépendance nationale, son intégrité territoriale et d'assurer la modernisation du pays. En eux-mêmes, ces objectifs n'ont rien de très original, mais ils revêtent ici un caractère particulier. Émergeant comme État-nation à la suite de la désintégration d'un empire multinational, au cours d'une lutte désespérée contre la mainmise de puissances impérialistes (Grande-Bretagne, France, Grèce, Italie), et d'une farouche bataille pour surmonter les différences culturelles et régionales afin de poser les bases d'un État moderne, la Turquie est particulièrement sensible à la préservation de son unité et de son indépendance : « La survie de l'État comme acteur à part entière du système international a longtemps été la préoccupation fondamentale des

¹ - BILLION Didier, La politique extérieure de la Turquie, L'Harmattan, Paris, 1997, p.11.

² - YERASIMOS S. et ARTUNKAL T., « La Turquie : permanences géopolitiques et stratégies nouvelles vers le Proche et le Moyen-Orient », Hérodote, n°29-30, 2^e-3^e trimestres 1983, p.253.

dirigeants turcs. (...) Ce traumatisme initial (...) joue encore un rôle essentiel dans la détermination de la politique extérieure de leur pays³ ».

Après s'être alignée inconditionnellement sur la volonté américaine, la Turquie développa de 1964 à 1980 une politique multidirectionnelle. Elle se lança ensuite dans une recherche permanente d'équilibre qui posa la question de l'identité de ce pays. La chute de l'URSS fit comprendre à la Turquie qu'elle risquait de perdre l'atout remarquable que lui conférait sa position géographique ; Ankara réalisa en outre qu'aucune des voies suivies depuis 1945 ne lui permettait de se poser comme une véritable puissance régionale.

Dans ce nouveau contexte se pose la question du positionnement de la Turquie dans le nouvel ordre mondial qui semble se dessiner : la Turquie est-elle appelée à devenir un Etat pivot ou, au contraire, à renouer avec son passé impérial ?

Si certains chroniqueurs occidentaux ont pu évoquer un retour à l'empire ottoman, cela ne correspond guère à la réalité. L'Asie centrale n'a jamais, historiquement, été sous domination ottomane, et le Caucase seulement partiellement et pour une courte période. Le second souffle de la diplomatie turque s'explique en fait par la quête de l'indépendance du pays et la maximisation de ses ressources nationales. Ankara doit réussir à « (...) imposer comme une évidence le rôle de pivot stratégique de son pays face à un Moyen-orient voué à l'instabilité pour les court et moyen terme au moins⁴ ». Il s'agit donc, pour les dirigeants turcs, de montrer que la Turquie peut remplir sa fonction de poste avancé pour la défense des intérêts de l'Occident, en obtenant en contrepartie des mesures concrètes consacrant l'appartenance pleine et entière de ce pays au camp occidental. Cela pose implicitement d'autres problèmes : la Turquie est-elle réellement un pont entre l'Orient et l'Occident ? Fait-elle partie de l'Europe ? Est-elle une menace pour la paix de la région ou joue-t-elle au contraire un rôle stabilisateur ? Peut-elle basculer dans l'intégrisme ? Qu'en est-il de son nationalisme ?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces questions, il importera d'étudier les relations qu'entretient la Turquie avec son étranger proche, puis quels sont ses rapports avec le reste du monde. Mais pour mieux comprendre la Turquie, il convient d'abord d'analyser certains facteurs internes.

³ - BAYART Jean-François, « La politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues », Revue française de science politique, n°5-6, octobre-décembre 1981, p.863.

⁴ - KODMANI-DARWISH B. et CHARTOUNI-DUBARRY M., Golfe et Moyen-Orient : les conflits, Dunod, 1991, pp.97-98.

Partie 1 : Politique étrangère et société

1.1. La situation économique

Si l'objet n'est pas ici de dresser un bilan exhaustif des activités économiques de la Turquie, il importe d'en souligner les éléments susceptibles d'influer sur la politique étrangère de ce pays, et, partant, de mieux la comprendre.

1.1.1. Le contexte économique

La Turquie entretient des liens particuliers avec l'Union européenne, à laquelle elle est liée par un accord d'union douanière depuis plus de quatre ans. Elle a ainsi accéléré la rationalisation de ses structures économiques, démontrant la flexibilité, le dynamisme et la capacité d'adaptation du secteur privé turc. La taille de son marché intérieur⁵ lui a valu d'intégrer le Groupe des Vingt (G-20), la nouvelle tribune internationale réunissant les pays qui, par leur taille et leur importance stratégique, jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale.

Si l'un des atouts de la Turquie réside dans son remarquable dynamisme économique – croissance moyenne de 5% par an entre 1983 et 1992 – il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de faiblesses⁶ avivent de fortes tensions sociales qui entravent la conduite de la politique extérieure. A ces difficultés s'ajoute une explosion démographique sans précédent, puisque le rythme atteint pratiquement un doublement en vingt-cinq ans⁷. En outre, cette explosion démographique concerne les populations économiquement les plus démunies, c'est-à-dire les plus sensibles aux thèses islamistes. Si l'on n'y prend pas garde, certains éléments conduisant à une situation insurrectionnelle pourraient être réunis⁸. En effet, la progression des cas d'exclusion sociale est de nature à favoriser les formations politiques hostiles à l'économie libérale et à la démocratie parlementaire. C'est bien l'absence de protection sociale et un accroissement des inégalités qui présentent, à terme, le plus grand danger pour l'avenir de la démocratie.

⁵ - « En 1994, 20% de la population turque, soit environ 14 millions d'individus, disposaient d'un revenu par tête de 9898 \$ par an. Le marché turc représente, à pouvoir d'achat identique, l'équivalent de ceux du Portugal et de la Grèce réunis » ; AKAGUL D., « Les échanges commerciaux bilatéraux entre la France et la Turquie : état des lieux et perspectives », Les premières rencontres stratégiques franco-turques, IRIS, Paris, 1998, p.95.

⁶ - Inflation (70% en 1993), dette extérieure (supérieure à 60 milliards de dollars en 1993), dévaluations (deux en 1994) ; cf. BILLION D., La politique extérieure de la Turquie-1964-1989, thèse pour le doctorat de sciences politiques, Paris, 1995, p.348.

⁷ - 1938 : 17 millions d'habitants ; 1970 : 35 millions d'habitants ; 1994 : 60 millions d'habitants ; cf. BEHAR P., « Quand Europe franchit l'Egée », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.23.

⁸ - De 1970 à 1994, la population urbaine est passée de 38,4% à 61% de la population globale ; cf. BEHAR P., idem, p.23.

Cette situation est encore aggravée par les choix opérés par le gouvernement en matière budgétaire. Ainsi, alors que de nombreux pays réduisent leurs dépenses consacrées à la défense, la Turquie continue à moderniser et à renforcer ses capacités militaires, ce qui s'explique par la perception qu'elle a de son environnement. Seul membre de l'OTAN à avoir des frontières avec les pays du Moyen-Orient, la Turquie se sent menacée tant sur le plan intérieur – problème kurde, contrôle de l'eau – qu'extérieur, avec la Grèce et la Russie notamment. Il est donc manifeste que les dépenses militaires continueront à peser sur les ressources économiques de la Turquie⁹.

1.1.2. Le pétrole

Il serait vain de tenter de comprendre la politique étrangère de la Turquie sans aborder la question du contrôle des hydrocarbures, qui est un des éléments déterminants de la stratégie d'Ankara. Si la péninsule anatolienne ne recèle aucune réserve énergétique, sa position géographique et le soutien apporté par les pays occidentaux, les Etats-Unis en particulier, permettent à la Turquie de disposer d'indéniables atouts dans ce domaine.

Outre les réserves pétrolières de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan, la mer Caspienne apparaît comme un véritable réservoir de pétrole et de gaz naturel¹⁰. Cette région voit s'affronter les intérêts russes, occidentaux et turcs dans un « grand jeu » renouvelé dont les objectifs sont l'exploitation des nouveaux gisements de la Caspienne – ce qui pose la question du statut de cette mer intérieure – et le contrôle des débouchés des hydrocarbures – ce que certains nomment « la bataille des oléoducs ».

Les immenses ressources de la Caspienne se sont progressivement imposées comme l'enjeu essentiel des rapports entre Ankara et les ex-républiques soviétiques. Désavantagée par l'absence de continuité territoriale avec les Etats riverains, la Turquie s'est progressivement insérée dans le jeu régional d'une part en s'appuyant sur une relation privilégiée avec l'Azerbaïdjan, d'autre part en tentant de promouvoir la construction d'oléoducs et de gazoducs empruntant son territoire pour désenclaver le bassin caspien, en particulier avec le tracé Bakou-Ceyhan, projet soutenu par les

⁹ - En 1991, la part des dépenses militaires dans le PNB était de 4,9% ; cette part va en s'élargissant ; cf. BUYUKAKINCI E., Les rapports de puissance dans le processus d'intégration des républiques turcophones de l'ex-URSS, thèse pour le doctorat de sciences politiques, soutenue à l'université Paris 2, 1997, p.316.

¹⁰ - D'après les estimations, la mer Caspienne recèle d'importantes quantités de pétrole, dont les réserves prouvées s'élèveraient à 42 milliards de barils. Pour le Kazakhstan, le coefficient réserve/production (nombre d'années de réserves prouvées en pétrole) est de l'ordre de 30 années, alors que ce chiffre est de 16 ans pour l'Azerbaïdjan ; cf. BUYUKAKINCI E., idem, p.787.

nouveaux Etats indépendants bordant la Caspienne et par les Etats-Unis¹¹. Malgré de nombreuses difficultés, et l'existence de tracés concurrents défendus par la Russie, le poids des Américains s'est concrétisé lors du sommet de l'OSCE à Istanbul au mois de novembre 1999 lorsque, en présence de Bill Clinton, un accord entre la Turquie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Kazakhstan a été signé pour la construction de l'oléoduc stratégique Bakou-Ceyhan¹².

En tout état de cause, la bataille des oléoducs pose le problème de l'avenir des relations turco-russes – qui seront étudiées ultérieurement – qui sont aujourd'hui plus conflictuelles qu'amicales, sur un plan politique tout du moins. Car au plan strictement économique, le constat est plus rassurant. En effet, après l'effondrement du régime soviétique, la première réaction du nouveau régime russe face à ce bouleversement dans la région fut d'accentuer le dialogue avec Ankara, avec des résultats non négligeables. La Turquie devint ainsi l'un des principaux importateurs du gaz naturel de la Russie dont les livraisons ont dû atteindre en 2000¹³ environ 30 milliards de m³.

De même, parce que le poste hydrocarbures continue de tenir une place prépondérante dans les exportations des pays arabes vers la Turquie, les relations commerciales arabo-turques tendent à se concentrer autour du cercle des producteurs de pétrole et de gaz : Arabie Saoudite, pays du Golfe, Libye, Algérie. Les bailleurs de fonds saoudiens et du Golfe, notamment, sont devenus des partenaires actifs de la croissance économique turque, à côté des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe.

Force est donc de constater que la question énergétique façonne en partie la politique extérieure d'Ankara. Dans le domaine des hydrocarbures comme en ce qui concerne l'eau, la Turquie fait montre à la fois d'une certaine ambition et d'un grand pragmatisme.

1.1.3. L'eau

C'est un lieu commun, dans un Moyen-Orient partiellement désertique où l'eau potable est une richesse inestimable, voire une arme, que de souligner les problèmes soulevés par la répartition et l'utilisation du Tigre et de l'Euphrate¹⁴. Mais

¹¹ - Ceux-ci y ont un double intérêt : l'augmentation du nombre des acteurs sur le marché du pétrole et la participation des compagnies américaines dans la réalisation de ce projet comme dans l'exploitation des ressources ; cf. BUYUKAKINCI E., *ibidem*, p.788.

¹² - Cf. ALEXANDROV I., « La revanche de la Sublime Porte ? », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, p.79.

¹³ - Cf. ALEXANDROV I., *idem*, p.77.

¹⁴ - D'une longueur de 2780 km, l'Euphrate s'étend sur un bassin de 444 000 km² dont 28% se trouvent en Turquie, 17% en Syrie, 40% en Irak et 15% en Arabie Saoudite. Ses sources sont situées à 89% en Turquie et pour le reste en Syrie. Quant au Tigre, il s'étend sur un bassin de 112 000 km² dont 12% se trouvent en Turquie, 34% en Iran et 54% en Irak. Ses sources sont

l'incertitude quant aux frontières des pays concernés conjuguée à des intérêts divergents interdisent l'instauration d'un équilibre stable relatif à l'exploitation des eaux de ces fleuves.

La première pierre d'achoppement est l'accord d'Ankara entre les Turcs et les Français : celui-ci, signé pendant la période du protectorat français, et dont la Syrie ne reconnaît pas la validité, visait à préciser les frontières turco-syriennes, sans se prononcer sur le statut de l'Euphrate. Le second problème est le statut des fleuves transfrontaliers : la nécessité d'obtenir un accord global à ce sujet s'est fait sentir au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que l'augmentation des populations avait nécessité l'élargissement des capacités agricoles et industrielles, sans que rien ne soit obtenu.

Une nouvelle négociation commença avec l'élaboration du Projet du sud-est anatolien (GAP¹⁵) par le gouvernement turc à la fin des années 70. En vue de trouver une solution pour répartir les eaux convoitées, les trois Etats concernés (Turquie, Syrie, Irak) ont formé au cours des années 80 un comité technique, sans résultat, compte tenu de la multiplicité des approches constatées. L'échec des négociations techniques nécessita l'implication des hommes politiques. Dans ce contexte, la question de l'eau a été intégrée à la politique globale poursuivie par la Turquie au Moyen-orient. Les décideurs turcs avaient pour priorités le développement de la région la plus pauvre du pays, l'augmentation des capacités de production nationale et la résolution du problème kurde. En 1988, Ankara a élaboré le projet de « l'eau de paix » afin de trouver une solution à la question de l'eau dans la région, et de faire pression sur Damas en conditionnant un éventuel accord à un abandon par la Syrie du soutien apporté au PKK. La modification de la donne régionale consécutive à la guerre du Golfe, mais également à la redéfinition du processus de paix au Moyen-Orient à partir de la conférence de Madrid en 1991 a incité la Turquie à développer une approche plus générale du problème. Ainsi, fin 1993, le projet de commercialisation des eaux des fleuves anatoliens fit-il « l'objet de négociations

situées à 21% en Turquie, 39% en Irak et 10% en Iran. Pour les détails techniques, cf. HELD C., *Middle East Patterns : places, peoples and politics*, Westview Press, Londres, 1989, p.42.

¹⁵ - Recouvrant une zone de 73 800 km² en Anatolie du sud-est, le GAP prévoyait l'irrigation de 1,8 millions d'hectares de terres et la production de 27 milliards de kWh par la construction d'une trentaine de barrages dans un délai de 30 ans. Pour plus de détails, cf. d'ARMAILLE B., « L'eau : un levier de puissance pour la Turquie », *Stratégique*, Vol.55, n°3, 1992, pp.167-169.

israélo-turques lors de la première visite officielle d'un ministre turc des Affaires étrangères en Israël depuis la fondation de l'Etat hébreu ». ¹⁶

Comme on le voit, le problème de l'eau pour la Turquie, outre ses indéniables implications économiques, est intimement lié à la sécurité régionale et l'obtention d'un accord entre les parties concernées supposerait que soient réglés les différends frontaliers, la question kurde, mais également le conflit israélo-palestinien : le défi est donc immense.

1.2. Le contexte politique

Les priorités de la politique étrangère turque résultent du concept de sécurité nationale ; celui-ci, perçu dans un sens très large, en tant que domaine incluant toutes les activités politiques, lie étroitement politique intérieure et positionnement sur la scène internationale. Il importe donc, pour comprendre le rôle géopolitique de la Turquie, d'évoquer à grands traits l'agencement de ses institutions.

1.2.1. Le système politique et la démocratie

La Constitution héritée de l'intervention militaire du 12 septembre 1980 a conduit à un renforcement du pouvoir exécutif – et au sein de celui-ci, du Conseil de sécurité nationale – au détriment des pouvoirs judiciaire et surtout législatif. Si les motivations avouées de ce coup de force étaient de préserver la plus ancienne tradition parlementaire de la région en s'opposant à toute velléité d'usurpation du pouvoir par des forces extrémistes, l'armée semble en réalité avoir voulu profiter d'une situation de désordres intérieurs pour redéfinir la place et le rôle du pays sur la scène internationale.

Les conséquences de cette nouvelle organisation du pouvoir sont importantes. D'une part, la Turquie est perçue, notamment par les puissances occidentales, comme une « démocratie autoritaire », au sein de laquelle les droits de l'homme et la liberté d'expression sont régulièrement bafoués. Comme l'explique le juriste B. Tanor : « La Constitution est marquée d'un excès de zèle pour défendre l'Etat contre la société. Elle permet une réduction excessive de la sphère des libertés individuelles et collectives... » ¹⁷. Ce déficit de démocratie est un des arguments qui permettent de retarder l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. D'autre part, avec le poids

¹⁶ - BUYUKAKINCI E., Les rapports de puissance dans le processus d'intégration des républiques turcophones de l'ex-URSS, thèse pour le doctorat de sciences politiques, soutenue à l'université Paris 2, 1997, p.254.

¹⁷ - TANOR B., « La restructuration de la démocratie en Turquie », Revue de la commission internationale de juristes, n°32, Juin 1984, p.67.

accru du Conseil de sécurité nationale¹⁸, le rôle des structures militaires dans le régime a sensiblement augmenté, au point que l'opinion publique parle de second gouvernement. Cette militarisation du régime, mal ressentie sur le plan international, est une des clés qui permettent de cerner les objectifs turcs en matière de politique étrangère. La Constitution évoque les notions « d'indivisibilité du pays » - référence limpide au séparatisme kurde – et « d'indépendance et d'intégrité de la Nation turque », flattant un certain nationalisme.

Loin d'être un organe consultatif, le Conseil de sécurité nationale joue donc, sans subir de contrôle politique, un rôle décisif dans l'élaboration de la politique étrangère turque, perçue comme faisant partie du concept de sécurité nationale. Il en résulte un risque de développement de tendances autoritaires au sein d'un régime dont la qualité démocratique reste tout à fait limitée.

1.2.2. La tentation islamique

La Turquie, pour être une démocratie, n'en demeure pas moins un régime contesté pour ses méthodes – tant il est vrai que la démocratie moderne ne souffre pas une subordination militaire – et pour la corruption de la classe politique traditionnelle. En outre, le dogme de la laïcité de l'Etat imposé par Atatürk se heurte à l'islamisation de 99% d'une population confrontée à des difficultés économiques. Actuellement, le noyau dur des islamistes est évalué à moins de 7% de la population. La majorité des militants est prête à jouer le jeu démocratique ; elle recherche une société islamique pluraliste et les élections sont principalement conditionnées par le degré de satisfaction des attentes matérielles de la population. Ces éléments peuvent expliquer la victoire du Refah, parti islamiste, aux élections du 24 décembre 1995.

Ainsi s'est posée la question de l'islamisation de la politique extérieure de la Turquie. De nombreux observateurs occidentaux s'inquiétèrent de la nomination de Necmettin Erbakan au poste de Premier ministre, de juin 96 à l'été 97. En effet, celui-ci développa sa propre politique étrangère, organisant des visites officielles en Iran, en Libye et au Niger, des pays connus pour leurs positions anti-occidentales. Pour autant, il est tout à fait inexact de considérer l'intérêt turc porté aux Etats de l'aire arabo-islamique comme un phénomène nouveau. La diversification et la régionalisation de la politique extérieure turque datent du milieu des années 60, alors

¹⁸ - L'article 118, al. 3 de la Constitution de 1982 précise que « le Conseil des Ministres prend en compte, en toute priorité, les décisions relatives aux mesures dont le Conseil de sécurité nationale considère l'exécution comme obligatoire en vue d'assurer l'existence et la souveraineté de l'Etat, l'intégrité et l'indivisibilité du pays et de protéger l'ordre public ».

qu'Ankara, isolée par la question chypriote, cherche de nouveaux partenaires. En fait, les islamistes, quand ils étaient au gouvernement, ne sont pas parvenus à modifier la politique extérieure turque et cela pour deux raisons essentielles : tout d'abord, l'existence d'une communauté d'intérêts entre les pays musulmans est un leurre¹⁹. En réalité, les Etats islamiques agissent en fonction de contraintes géostratégiques nationales, où les arguments idéologiques ne sont qu'un des moyens d'atteindre ses objectifs.

Ensuite, du fait du dispositif institutionnel turc, le Refah a été contraint de suivre les directives du Conseil de sécurité nationale. Ainsi, les islamistes « ont accepté l'application de l'accord de coopération militaire turco-israélien de février 1996, qu'ils n'avaient eu de cesse de dénoncer avant de participer au gouvernement²⁰ ».

Si la continuité semble donc préservée, il reste à la Turquie à intégrer l'islam politique dans le jeu institutionnel. Son rejet et son exclusion le contraindraient à l'illégalité, confortant ses éléments les plus radicaux, qui cherchent une transformation violente du système. Le danger de glisser vers une situation à l'algérienne existe bel et bien. L'enjeu est donc capital, et la décision de la cour constitutionnelle d'interdire le Refah, en 1998, a fait naître quelques inquiétudes, en partie dissipées par le résultat des élections du 18 avril 1999. La Fazilet, nouvelle appellation du Refah, y a connu, avec 15% des voix, un recul relatif, mais conserve les municipalités d'Istanbul et d'Ankara. Ce qui est plus alarmant, c'est que l'islam radical turc, qui n'avait pas encore recouru au terrorisme, a été impliqué à travers le Hizbullah dans plusieurs dizaines de meurtres. « Reste à savoir si, en dépit des prises de position de la Fazilet contre ces actions, il s'agit d'un début de dérapage de cette mouvance.²¹ » Si la Turquie, seul pays démocratique laïc de la région, parvenait à assimiler un islam politique, cela lui donnerait une double légitimité, auprès des pays islamiques évidemment, mais également auprès des pays occidentaux.

1.2.3. Nationalisme et panturquisme

La naissance du turquisme dans l'empire ottoman date du XIX^e siècle. Le fait turc n'est ni ethnique, ni religieux, ni national ; il est essentiellement linguistique. Parler turc crée un sens aigu de l'appartenance à une communauté qui partage un même

¹⁹ - « L'Iran estime en effet que les intérêts géostratégiques d'une Turquie islamiste seraient les mêmes que ceux de la Turquie kémaliste, c'est-à-dire concurrentiels aux siens. » ; BILLION D., « La politique extérieure de la Turquie : mise en perspective et nouvelles données », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.64.

²⁰ - BILLION D., « La politique extérieure de la Turquie : mise en perspective et nouvelles données », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.66.

²¹ - VANER Semih, « Turquie : poussée nationaliste et début d'ouverture européenne », RAMSES 2001, p.321.

héritage auquel chacun se réfère de plus ou moins près. C'est ce passé très riche qui est responsable d'un double sentiment de supériorité pour ce que les Turcs ont été et d'infériorité pour ce qu'ils sont devenus. Leur aire d'expansion est immense, de la Sibérie du nord-est aux Balkans. Les habitants de la République de Turquie représentent le groupe humain le plus important d'un monde turc estimé à 120 millions de personnes. Le second groupe comprend les quelque 30 millions de turcophones de l'ex-Asie centrale soviétique. Depuis la disparition de l'URSS, la Turquie tente d'imposer un ascendant politique et culturel sur les groupes ethniques les plus proches par la promotion de son modèle d'Etat laïc musulman moderne, ouvert à l'économie de marché. Elle développe également une stratégie médiatique agressive qui s'appuie tant sur la puissance de la télévision que sur les instruments de sa diffusion (satellites) et promeut l'alphabet latin.

La renaissance des tendances nationalistes au cours des années 90 trouve ses origines dans le coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Le processus politique déclenché a en effet créé des conditions favorables à la redécouverte de valeurs périphériques longtemps réprimées et provoqué l'accroissement des aspirations identitaires dans la société. Ainsi, la symbolisation d'Atatürk comme modèle nationaliste, qui a été propagée sous l'administration militaire, a rencontré un écho très favorable au sein de la population. Car la Turquie possède la tradition d'un Etat nationaliste, qui se voit toujours menacé par des facteurs externes, mais également internes. Dans cette perspective, la mondialisation constitue aussi un défi pour le concept d'Etat nation défendu par la Turquie. D'autre part, la réponse négative de la Communauté économique européenne à la demande d'adhésion de la Turquie a suscité un sentiment de défiance et de déception dans l'opinion publique. L'accession à l'indépendance des nouvelles républiques turcophones a permis la renaissance des idées pantouranistes²², utilisées comme un moyen de faire pression sur l'Europe, au même titre que la rhétorique islamique.

La formation d'un Etat fédéral kurde au nord de l'Irak, après la guerre du Golfe, a accru les revendications des Kurdes de Turquie, ce qui, par contre-coup, a entraîné la résurgence des factions ultra-nationalistes. La perception exacerbée d'une menace permanente, provenant tant d'ennemis externes qu'internes empêche sans doute le

²² - Pour le turquisme, il convient de distinguer les concepts suivants : le turquisme, le panturquisme et le pantouranisme. En termes d'origines, d'objectifs et de périodes, il existe des différences entre ces trois courants d'idées. Le turquisme peut être assimilé à un nationalisme culturel, le panturquisme a pour but d'unifier tous les peuples turcophones. Le pantouranisme, enfin, cherche l'unification des races touraniennes, considérant les Hongrois et les Finnois comme des Turcs.

développement harmonieux de la démocratie turque et participe du sentiment obsidional. En outre, le nationalisme kémaliste – c'est-à-dire l'idéologie officielle – subit actuellement une crise qui résulte à la fois d'une trop grande ambition de la Turquie, confrontée aux réalités économiques et diplomatiques de l'après-guerre froide, et de son incapacité à définir explicitement les buts poursuivis. Les résultats des élections du printemps 1999 confirment cette analyse : on observe un effondrement des partis traditionnels et une poussée de la droite, qui « peut présager un renforcement de la polarisation ethnique et nationaliste, turque et kurde²³ ».

1.3. Le problème kurde

Les conflits ethniques, et singulièrement la question kurde, constituent un des problèmes majeurs du processus de démocratisation de la vie politique turque. Pour appréhender pleinement la complexité du défi auquel se trouvent confrontées les autorités turques, et notamment les enjeux en termes de politique intérieure, d'intérêts économiques mais également d'équilibre régional, il convient de s'imprégner des origines historiques du différend avant de décrire la situation actuelle.

1.3.1. Historique

L'exploitation de la diversité ethnique par les grandes puissances ayant été identifiée par les Turcs comme la cause première de la disparition de l'empire ottoman, l'Etat turc choisit de nier dès l'origine l'existence d'une identité kurde. De nombreuses insurrections furent sévèrement réprimées. Créé en 1970 par des mouvements activistes de gauche, le Parti des ouvriers du Kurdistan (PKK) développa un programme nationaliste et opta pour la lutte armée. Pendant le régime militaire, le mouvement fut muselé, et ce jusqu'en 1984, date à partir de laquelle la violence du PKK, entretenue par la Syrie et l'Iran, fut employée à des fins séparatistes. Les gouvernements turcs optèrent pour une résolution militaire du problème kurde. Au lendemain de la guerre du Golfe, l'échec de la révolte kurde – soutenue par les Etats-Unis – contre l'administration de Saddam Hussein a provoqué la fuite de nombreux Kurdes vers les territoires turc et iranien, ce qui justifia le déclenchement de l'opération Provide comfort²⁴. Pour Ankara, le danger de cette opération résidait dans l'éventualité de la formation d'un Etat fédéral kurde. La Turquie décida de négocier

²³ - VANER Semih, « Turquie : poussée nationaliste et début d'ouverture européenne », RAMSES 2001, p.320.

²⁴ - L'opération Provide comfort a été conduite par une coalition de 11 pays avec plus de 20 000 militaires ; elle fut supportée matériellement et logistiquement par les forces turques. L'autorisation d'utiliser les bases turques fut accordée par l'Assemblée nationale turque.

avec les leaders des partis kurdes irakiens afin de réduire l'aide logistique apportée aux activistes du PKK et de contrôler à nouveau cette zone. Parallèlement à de nombreux efforts diplomatiques, Ankara bombardait les camps du PKK en Irak. Du côté occidental, les réactions furent mesurées, le PKK apparaissant à leurs yeux comme une organisation terroriste, à la suite d'attentats commis en Europe de l'Ouest²⁵. Si les coups portés au PKK ont amoindri ses capacités militaires, ils n'ont mis fin ni à son existence ni à ses soutiens extérieurs. Les multiples violations des droits de l'homme et la violence de la répression ont au contraire renforcé l'audience du PKK, troublé l'opinion publique turque et suscité une certaine émotion internationale. De plus, le champ d'action du terrorisme a débordé des frontières naturelles de peuplement kurde, car la moitié de la population kurde s'est déplacée vers les grandes villes du sud et de l'ouest. Enfin, le choix du tout militaire devient un véritable problème économique, puisque le coût total des opérations atteint sept milliards de dollars par an.

Il est à noter que l'aile pacifique du mouvement nationaliste kurde²⁶ a concentré ses initiatives sur la reconnaissance des droits culturels de la population kurde. Or, les Kurdes constituant une minorité numériquement considérable²⁷, toute reconnaissance de leur spécificité était perçue, par les gouvernements conservateurs, comme une menace pour l'Etat turc ; ainsi, en mars 1994, les six députés kurdes furent-ils démis de leur immunité parlementaire et emprisonnés, sur avis du Conseil de sécurité nationale.

Constatant l'impasse à laquelle avait conduit la négation de l'identité kurde, Ankara décida, au début des années 90, d'assouplir sa position. En 1991, S. Demirel, actuel Président de la République turque, admit l'existence d'une « réalité kurde ». T. Ozal, quant à lui, leva l'interdiction de pratiquer la langue kurde en public. Des avancées furent également observées dans la société civile : il existe depuis 1992 un Institut kurde à Istanbul ; l'édition kurde est dorénavant très active. Si l'enseignement du kurde reste interdit, une évolution paraît envisageable à moyen terme, pour des raisons qui seront évoquées ultérieurement.

²⁵ - Les pays touchés furent l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni et la France.

²⁶ - Cette aile pacifique a été représentée par divers partis politiques (HEP, DEP), successivement interdits ; la représentation légale du mouvement kurde est actuellement assurée par le HADEP (Parti du peuple et de la démocratie).

²⁷ - Les Kurdes représentent 15 à 20% de la population totale de la Turquie.

1.3.2. La situation actuelle

Mais l'observateur lucide de la situation actuelle ne peut être que modérément optimiste. En effet, la Turquie est encore entre guerre et paix. Comme le constate Azad Sincar²⁸, « malgré tous les appels à la cessation des combats lancés par le prisonnier Ocalan²⁹ aux abois et par certains partis et associations en Turquie, les affrontements continuent dans la « région du sud-est » (périphrase officielle pour désigner le Kurdistan turc) et au-delà, avec une moindre intensité cependant ». Après avoir fait pression avec succès sur la Syrie, Ankara s'efforce d'inciter l'Iran et l'Arménie à faire preuve de fermeté envers le PKK. Parallèlement, les opérations de l'armée turque en Irak comme à l'intérieur même de l'Anatolie se poursuivent avec plus ou moins d'intensité. Cependant, la situation s'est indéniablement apaisée, si on la compare à celle de 1990. Les pertes du côté turc sont moindres et les opérations plus rares. Les violations des droits de l'homme sont en régression, malgré la comparution devant la justice du premier avocat d'Ocalan. Le PKK est manifestement affaibli. Les militaires souhaitent passer le relais aux hommes politiques et aux entrepreneurs pour poursuivre vers un règlement de la question kurde. Le retour des populations chassées de leur village est envisagé au sein même du gouvernement³⁰. Enfin, l'offensive décisive menée contre le Hizbullah, « parti de Dieu », formation kurdo-musulmane aspirant à créer un Kurdistan indépendant, permet d'élucider des centaines de crimes commis contre des Kurdes soupçonnés de sympathie pour le PKK ; elle va sans doute contribuer à dissiper l'atmosphère de terreur qui régnait au Kurdistan turc et au sein des populations kurdes des grandes villes. Ce démantèlement du Hizbullah, mais également la non-exécution d'Abdullah Ocalan, condamné à mort en 1999, nous imposent de comprendre les enjeux réels de la question kurde pour la Turquie, au regard des évolutions que connaît ce pays, des perspectives économiques envisageables et des pressions de l'Union européenne.

1.3.3. Les enjeux

Si donc certains éléments militent en faveur d'une normalisation du problème kurde, les modalités de cet apaisement sont floues et des résistances se font jour. L'économie de guerre instaurée par des décennies d'affrontements profite aux

²⁸ - SINCAR A., « La « question kurde » en Turquie », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.56.

²⁹ - Abdullah Ocalan, leader du PKK, fut arrêté en février 1999.

³⁰ - « Pour la seule ville de Diyarbakir, au début février 2000, plus de 4000 délogés avaient déjà fait une demande auprès du HADEP pour retourner au village » ; SINCAR A., « La « question kurde » en Turquie », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.57.

leaders du PKK et à un autre mouvement armé terroriste, les Loups gris, qui s'opposent pour le contrôle du trafic de drogue et d'armes. « Le procès actuel d'un groupe mafieux et criminel, composé de membres des forces de sécurité turques, est d'ailleurs une occasion de démonter les ressorts de cette économie de guerre. De même, le salaire des milices kurdes pro-gouvernementales est devenu de facto l'une des ressources principales des familles qui sont restées sur place, apport financier dont on voit mal comment elles pourraient tout d'un coup se passer »³¹.

Le GAP (projet de l'Anatolie du sud-est), évoqué précédemment, décidé vers la fin des années 70, et qui met en jeu des sommes considérables, est entravé par le conflit, les entrepreneurs refusant d'investir dans une région non sécurisée. Ceux-ci ont donc officiellement demandé un changement d'approche, visant à privilégier une solution diplomatique. Car un des objectifs de ce projet était la résolution du problème kurde, provoqué en partie par le sous-développement de la région et le déséquilibre socio-économique qui en résulte. Chaque année d'affrontement avec les Kurdes entraîne donc un manque à gagner évident, même si force est de constater que les retombées du projet sont mitigées. En effet, si l'électricité produite par les barrages laisse entrevoir quelques possibilités de développement industriel, l'essor agricole massif escompté est moins certain.

Mais ce sont surtout les conditions posées par l'Union européenne en matière de reconnaissance culturelle et politique des minorités qui laissent espérer un assouplissement de la position du gouvernement turc. La seule perspective d'une intégration européenne change en effet la donne du problème, tant sont grandes les espérances d'Ankara. Ainsi, peu après Helsinki – qui a vu l'admission officielle de la Turquie dans le groupe des candidats à l'adhésion à l'Union européenne –, le ministre turc des Affaires étrangères a-t-il fait savoir que la création d'une chaîne publique de télévision en langue kurde était envisageable, déclaration à destination de Bruxelles, qui a valu au dit ministre bien des remontrances au plan interne. Les organisations professionnelles et patronales, soutenues et relayées par le HADEP, concourent également à cette levée des tabous.

Dans ce contexte de relative décrispation, on comprend pourquoi le gouvernement turc a décidé de se surseoir à l'exécution d'Ocalan. Plusieurs responsables politiques, dont le Premier ministre, ont d'ailleurs ouvertement pris parti contre la peine de mort, signe de l'influence européenne. La question se pose de savoir comment le

³¹ - SINCAR A., « La « question kurde » en Turquie », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.57.

gouvernement parviendra à trouver une issue à cet épineux problème. Il reste que, à l'est d'Ankara, ce début de normalisation est beaucoup moins sensible : nombre de journaux kurdes que l'on achète ouvertement à Istanbul n'y circulent que sous le manteau.

La situation des Kurdes en Turquie recèle de nombreuses contradictions qui rendent les progrès enregistrés particulièrement précaires. Le problème, très complexe, ne peut se réduire à des approches ethniques. La recherche actuelle d'une solution passe par la nécessaire réconciliation de l'identité kurde et de la citoyenneté turque. Cette perspective suppose que l'expression culturelle de l'identité kurde puisse se développer partout dans le pays, dans le cadre d'une Turquie pacifiée et démocratisée.

La société turque paraît donc complexe : ni la situation économique, ni la tentation islamique ou la résurgence d'un nationalisme agressif, ni le problème kurde ne sont des facteurs qui permettent à eux seuls de comprendre et d'expliquer son évolution. Les dirigeants turcs font preuve d'un pragmatisme qui n'interdit pas les ajustements et leur permet de poursuivre la recherche de maximisation des ressources nationales tout en se positionnant comme un acteur régional majeur.

Partie 2 : Les données régionales de la politique étrangère turque

Bien que la Turquie soit un État structuré, possédant une population quasiment homogène sur les plans culturel et religieux, elle conserve de grandes inquiétudes quant à son intégrité territoriale et à sa sécurité, qui peuvent être menacées par de multiples sources externes. Ainsi, l'idée de Pacte national, pilier de l'unité du pays, reste d'actualité et provoque un certain enthousiasme au sein de la population. En outre, la réalité historique du traité de Sèvres³² est encore très présente, dans la classe politique comme dans l'opinion publique. D'autre part, les régions limitrophes de la Turquie sont agitées, et même si Ankara est présentée comme un exemple de stabilité, l'équilibre reste précaire : nul ne peut prétendre que des troubles chez un voisin n'affecteraient pas l'Anatolie. C'est pourquoi la Turquie développe une politique particulièrement prudente avec son étranger proche.

³² - « 10 août 1920 : le traité de Sèvres enlève à l'empire ottoman le Moyen-Orient arabe, les villes grecques d'Asie mineure, crée des États kurde et arménien, impose un contrôle international des Détroits. » ; SOUTOU Georges-Henri, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, p.29.

Le comportement géopolitique de la Turquie peut s'expliquer au regard de trois régions stratégiques : les Balkans à l'ouest, le Moyen-Orient et plus généralement le monde arabe au sud, les pays issus du démembrement de l'URSS à l'est. La politique étrangère d'Ankara a toujours été influencée par les évolutions de ces ensembles.

2.1. Les Balkans et le Moyen orient

2.1.1. Les Balkans

Lorsqu'on évoque les relations de la Turquie avec les Balkans, on songe tout de suite à l'antagonisme gréco-turc (qui sera traité ultérieurement). Mais les Balkans représentent également un nouvel espace de coopération pour la péninsule anatolienne. Depuis sa fondation, la République turque a cherché à contribuer au processus de stabilisation dans les Balkans face aux menaces à caractère ethnique, idéologique ou politique. L'évolution de cette région au début des années 90 a conduit à une extension rapide de conflits historiques longtemps étouffés par le joug communiste³³. Face à cette situation, la Turquie a déployé des efforts en vue de mettre fin aux conflits régionaux et de prévenir leur extension. Elle a développé une politique de rapprochement culturel vers les Etats en cours de transition post-communiste et les nouvelles républiques, telles que la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et l'Albanie, tout en prévenant l'expansionnisme serbe.

Après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la constitution de nouveaux Etats dont une partie importante de la population est musulmane et l'héritage ottoman renforcent la position de la Turquie dans la région³⁴. Pendant la guerre en Bosnie, le gouvernement turc a d'abord collaboré à l'aide humanitaire³⁵. Afin d'apaiser les critiques de l'opposition et sous l'influence des groupes de pression issus de la minorité bosniaque établie à Istanbul, les dirigeants turcs ont pris en 1994 la décision de participer militairement aux opérations en Bosnie³⁶, puis n'ont pas ménagé leur appui aux Kosovars musulmans³⁷. La reconnaissance de la Macédoine par Ankara constituait également un moyen de contrarier le voisin grec.

³³ - Du point de vue stratégique, les Balkans ont toujours représenté une zone de compétition entre les grandes puissances. Pendant la Guerre froide cependant, l'hégémonie communiste avait instauré une stabilité certaine, sans pour autant résoudre des problèmes auxquels la communauté internationale doit maintenant faire face.

³⁴ - La Bosnie et la Macédoine, deux anciennes provinces de l'empire ottoman, possèdent actuellement d'importantes minorités turques. D'autre part, la présence d'une population d'origine bosniaque en Turquie explique en partie l'implication du gouvernement turc dans la crise bosniaque.

³⁵ - Le gouvernement turc a utilisé tous les forums (OTAN, CSCE, institutions islamiques) pour accélérer l'aide humanitaire ; pour la Turquie, celle-ci s'est concrétisée de deux manières : l'aide directe aux Bosniaques et l'attribution du droit de refuge en Turquie pour les citoyens bosniaques.

³⁶ - Pour plus de détails sur les politiques du gouvernement turc relatives à la question bosniaque, cf. ROBINS P., « Coping with chaos : Turkey and the bosnian crisis », *Mediterranean politics*, vol. 1, 1994, pp.104 -129.

³⁷ - Cf. ALEXANDROV I., « La revanche de la Sublime Porte ? », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, p.78.

L'Albanie, enfin, revêt une importance particulière pour les intérêts turcs ; isolé depuis longtemps sur la scène internationale, ce pays, dont la population est à majorité de religion musulmane, a toujours conservé de bonnes relations avec Ankara.

Dans les Balkans, la pourtant très prudente politique turque suscite des inquiétudes alimentées par la surenchère nationaliste grecque qui dénonce la tentative de création d'un corridor musulman qui irait de l'Albanie à la frontière turque. Les Etats-Unis sont d'ailleurs très réservés sur ce retour turc dans les Balkans, craignant que cela n'amène, par le jeu des alliances locales, à un conflit entre la Turquie et la Grèce, toutes deux membres de l'OTAN. Cela explique probablement que le contingent turc de casques bleus, pourtant prêt à intégrer la FORPRONU depuis l'été 1992, n'ait été déployé en Bosnie que deux ans plus tard.

2.1.2. La Syrie, l'Irak et l'Iran

A la considérer dans la durée, la relation entre Turcs et Arabes, telle qu'elle ressort de leur passé et de l'histoire, à la fois passionnelle, difficile, fluctuante et complexe, échappe à toute tentative d'explication simplificatrice. Si Turcs et Arabes partagent les mêmes croyances et les mêmes traditions, l'empire ottoman s'est très tôt heurté aux nationalismes arabes, puissamment aidés, au XIX^e siècle, par l'ambitieuse rivalité des puissances coloniales. Avec le démembrement de l'empire ottoman au lendemain de la Première guerre mondiale vont s'affronter deux conceptions : d'un côté, une logique de séparation, principe exogène voulu par tous les négociateurs du traité de Versailles et de ses prolongements ; de l'autre, une philosophie endogène de réformisme, qui fait de la modernisation le modèle de l'Orient nouveau. Cette dernière voie, choisie par Atatürk, qui pose les bases du centralisme d'Etat, de la laïcisation de la société, fait naître une âpre rivalité entre nationalismes turc et arabes, les effets pervers des fautes commises par les liquidateurs de la succession d'Etat ottomane s'ajoutant aux séquelles de siècles de domination. Quatre-vingts ans de l'histoire contemporaine du Moyen-Orient fourmillent d'illustrations de cette émulation qui, parfois, tournera à l'affrontement. La raison principale en est que la Turquie moderne est comme prise entre trois mondes : l'europpéen, le slave et l'oriental. Elle s'efforce de se dégager des pesanteurs du sud ; si la Turquie reste encore en butte à l'ostracisme de ses deux plus proches voisins arabes, l'histoire y a sa large part.

Le contentieux avec la Syrie est particulièrement chargé. Les causes profondes de cette hostilité remontent aux origines de l'indépendance. Malgré l'accord d'Angora (1921), qui a officiellement mis fin aux rivalités entre la France mandataire et le pouvoir kémaliste, les incursions de bandes armées ont entretenu pendant de longues années une profonde insécurité dans le nord syrien. Par ailleurs, le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate, en l'absence d'un accord international tripartite, reste un objet de litige durable entre les trois pays concernés : Turquie, Syrie et Irak, qui s'accusent mutuellement d'arrière-pensées politiques quant à l'utilisation de ces eaux. En outre, le rattachement à la Turquie du sandjak d'Alexandrette³⁸ concédé par la France mandataire à la veille de la Seconde guerre mondiale³⁹, a ouvert une plaie très vive. La Turquie et la Syrie, qui ont toujours choisi des blocs politiques adverses, s'opposent également sur la question kurde, Damas ayant longtemps apporté un soutien logistique au PKK.

Quant aux rapports turco-irakiens, ils relèvent depuis trois quarts de siècles de l'état de belligérance larvée. Après l'armistice de Moudros⁴⁰, la ville de Mossoul devint l'enjeu de la plus vive controverse. Pour Ankara, la ligne d'armistice devait devenir frontière internationale, et la région de Mossoul, très riche en pétrole, revenir à la Turquie. Après huit ans de tractations, Bagdad conserva Mossoul. En contrepartie, il fut accordé à la Turquie une compensation financière. En apparence, le modus vivendi intervenu en 1926 a tenu ses promesses, en stabilisant le flanc oriental de la Turquie. En effet, pour Bagdad, les relations avec Ankara présentaient des avantages en termes économiques et commerciaux. Mais le principal domaine de convergence d'intérêts était la question kurde, dont les deux pays souffraient. La guerre du Golfe a mis à mal cet équilibre : les oléoducs construits en 1977 sur le territoire turc pour acheminer le pétrole irakien vers la Méditerranée ont souffert de l'embargo ; l'opération Provide comfort a créé des conditions favorables à un développement du nationalisme kurde au nord de l'Irak, ainsi qu'au renforcement des formations politiques autonomistes, dont le PKK. Avec l'effacement de Bagdad, Ankara a perdu un de ses partenaires. Si la Turquie ne manque pas d'atouts face à un monde arabe solidaire mais divisé, le réveil des Kurdes d'Irak l'a atteint dans son prestige comme dans sa sécurité. D'aucuns ne manqueront pas de voir, dans ce trouble persistant, la

³⁸ - Appelé Hatay par la Turquie.

³⁹ - Sur ce sombre chapitre de la présence française au Levant, cf. BITTERLIN L., *Alexandrette, le Munich de l'Orient*, J. Picollec, Paris, 1999.

⁴⁰ - Signé entre les Alliés et Constantinople le 30 octobre 1918.

sanction d'une carence remontant au traité de Versailles. La non-reconnaissance, alors, de l'existence d'un peuple kurde permet seule de prétendre que la Turquie, aujourd'hui, a toujours des visées sur le nord de l'Irak.

Les rapports avec l'Iran sont plus stables. La révolution de 1979 avait interrompu le processus de sécularisation et de modernisation en Iran. Ayant antérieurement collaboré avec le régime du Shah pro-américain, la Turquie avait deux options : développer des relations avec l'Iran islamique ou lutter contre l'expansionnisme fondamentaliste du régime de Khomeyni. Refusant de s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays, les décideurs turcs ont dû accepter son régime afin de conserver de bons rapports, malgré les pressions de Washington pour la mise en œuvre de sanctions à l'encontre de Téhéran. Dans cette optique, au cours des années 80, Ankara a renforcé ses liens avec l'Iran pour deux raisons : assurer la sécurité en Anatolie du sud-est, région minée par le PKK⁴¹ et élargir les rapports commerciaux et économiques en ce qui concerne les matières premières. Mais l'opinion publique et l'armée turques semblent farouchement opposées aux tentatives iraniennes d'exporter la révolution islamique ; de leur côté, les dirigeants iraniens ne cachent pas leur hostilité aux idées kémalistes. Enfin, il convient de signaler la présence d'environ 800 000 opposants au régime de Téhéran sur le territoire turc.

2.1.3. Israël

Considérant le rejet des idées kémalistes par les pays arabes, les élites turques voient en Israël le seul pays avec lequel développer une coopération dans une perspective pro-occidentale. Cependant, jusqu'en 1993, Ankara a veillé à entretenir des rapports équilibrés entre Israël et les pays arabes, afin de ne pas se retrouver isolée. La Turquie abrite une communauté juive d'environ 25 000 personnes, établie depuis des siècles. Contrairement à ce qui s'est passé dans les pays arabes, les juifs anatoliens n'ont pas été inquiétés lors de la création d'Israël (1948), que la Turquie reconnut un an plus tard. La conjoncture internationale d'alors favorisait l'entente entre Israël⁴² et Ankara, tous deux membres du camp occidental ; de plus, la Turquie s'opposait à ses deux voisins arabes, la Syrie et l'Irak, sur des questions d'ordre idéologique et territorial. Mais, afin de ménager les susceptibilités du monde arabe vers lequel la

⁴¹ - Cette partie de la politique turque semble avoir échoué, car il subsiste une forte pénétration de séparatistes kurdes vers la Turquie par la frontière turco-iranienne, malgré les avertissements d'Ankara.

⁴² - Constituer une ceinture de partenaires avec les Etats dits de la deuxième périphérie permettait à Israël de sortir de son isolement régional. Les Israéliens voulaient aussi montrer que leur antagonisme avec le monde de l'islam est de nature moins religieuse que politique et n'est donc pas irréductible ; cf. RODINSON M., Israël et le refus arabe, Seuil, Paris, 1968, pp. 79-81.

Turquie allait amorcer un retour, Ankara n'accepta d'abord qu'une légation israélienne et ce n'est qu'en 1992 qu'un échange d'ambassadeurs eut lieu avec Tel-Aviv. Si les relations turco-israéliennes ne datent donc pas d'hier, elles n'avaient jamais atteint un tel niveau de visibilité, car la Turquie ne tenait pas à s'aliéner le monde arabe en se désolidarisant de la cause palestinienne. A dater des accords d'Oslo de septembre 1993, Ankara a oublié toutes ces précautions et de nombreux dirigeants se sont rendus en Israël pour conclure des accords dans tous les domaines, notamment celui de la fourniture d'eau, à la grande satisfaction des Etats-Unis. Ces derniers ont également favorisé la signature de l'accord militaire entre la Turquie et Israël en février 1996. En revanche, ni Damas ni Téhéran n'ont apprécié d'être ainsi pris en tenailles, comme le montre le départ précipité du président de la république de Turquie, S. Demirel, lors de la session de l'OCI à Téhéran en décembre 1997, après que la Turquie a essuyé de vives critiques quant à sa politique de rapprochement avec Israël. Cet accord turco-israélien constitue donc une modification importante de la politique moyen-orientale de la Turquie, inflexion qui s'explique à la fois par des raisons historiques et par un regain d'influence des Etats-Unis dans la région.

2.2. La Russie

Pour comprendre la politique étrangère d'Ankara dans le Caucase et en Asie centrale, il convient d'examiner les rapports soviéto-turcs dans la durée. Ceux-ci ont rarement été sereins. Depuis cinq siècles, ils oscillent entre épreuves de force et rares périodes d'apaisement⁴³. Les derniers dirigeants de l'URSS ont compris que le conflit permanent avec Ankara, en cimentant l'alliance américano-turque, ne promettait aucun avantage géopolitique. Croulant sous le poids de la course aux armements, l'URSS chercha la détente à ses frontières méridionales, qui offraient en outre d'intéressants débouchés économiques. Le résultat en fut un changement de tendance historique : la fin de la poussée russe vers les terres ottomanes.

2.2.1. Une éphémère lune de miel

L'effondrement de l'URSS eut d'importantes conséquences : en quelques mois, la Russie a perdu tout ce qu'elle avait arraché à la Turquie en trois siècles. La première réaction de Moscou fut d'accentuer le dialogue avec Ankara, notamment sur le plan

⁴³ - Citons les traités de 1921 (sur « l'amitié et la fraternité ») et de 1937 (sur « le commerce et la navigation »).

économique⁴⁴. Pourtant, ces tentatives de ressusciter la quasi-alliance turco-russe des années 20 fit long feu. Au contraire, la traditionnelle rivalité entre la Turquie et son « grand voisin du Nord » réapparaît avec force : mise en garde de Moscou quant au danger de renaissance du panturquisme lors du second sommet des Etats turcophones à Istanbul en octobre 1994 ; conflit à propos des moyens et voies d'acheminement des ressources d'hydrocarbures centrasiatiques et caucasiens vers la Méditerranée ; dénonciation des liens d'Ankara avec la Tchétchénie ; casques bleus déployés dans des camps ennemis en Bosnie ; protestations russes à propos de la nouvelle réglementation de la navigation sur le Bosphore en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1994. Ces frictions politiques dégagent une forte odeur de pétrole, compte tenu de l'importance stratégique de la Caspienne.

2.2.2. Les ambitions contrariées de la Turquie

La Russie a quelques difficultés à concevoir la perte de son rôle et de sa mainmise sur les ressources énergétiques de son étranger proche, alors que la Turquie tente par tous les moyens de resserrer ses liens avec les républiques turcophones. Du point de vue turc, le dilemme est le suivant : comment jouer un rôle géopolitique dans le Caucase et en Asie centrale, en concurrence avec la Russie, alors que ses relations économiques se développent moins avec les républiques turcophones de l'ex-URSS qu'avec la Russie elle-même ?

En novembre 1991, le gouvernement turc a reconnu l'Azerbaïdjan comme un Etat souverain, puis l'ensemble des Etats issus de l'URSS le 16 décembre. L'apparition de nouvelles républiques turcophones a suscité un espoir pour les décideurs turcs qui s'inquiétaient de la perte éventuelle de l'importance stratégique de la Turquie. Le rapprochement entre Ankara et ces nouveaux pays a ranimé les discours panturquistes. Cependant, la Turquie n'avait pas réellement les moyens de ses ambitions, d'autant que ses prétentions se sont heurtées à celles des autres puissances régionales.

2.2.3. Une attitude prudente

Une grande partie des réserves pétrolières de la Caspienne se trouve sur le plateau continental des rives azerbaïdjanaises. Les tentatives de contrôle de ces ressources et de leurs débouchés font l'objet d'une lutte sans merci entre de nombreux acteurs,

⁴⁴ - Le volume des échanges commerciaux s'est rapidement accru, atteignant 8 à 10 milliards de dollars par ans. La Russie et la Turquie font en outre partie de la zone de coopération économique de la mer Noire (CEMN). Cette structure informelle dont les statuts furent adoptés au sommet de Yalta le 5 juin 1998 a pour objectif de contribuer à la coopération économique régionale dans la plupart des domaines.

parmi lesquels la Russie et la Turquie. En juin 1994, cette dernière a limité la traversée des Détroits par les pétroliers⁴⁵. La Russie, tout en protestant auprès des instances internationales, a aussitôt cherché une parade, avec la complaisance de la Grèce. Un contournement des Détroits par un oléoduc Bougras (Bulgarie) – Alexandroupolis (Grèce) a été annoncé. Au-delà de ce différend, se pose le problème du statut de la Caspienne⁴⁶, car il n'existe pas de règles concernant l'exploitation des ressources minérales sous-marines. La solution pourrait être trouvée par la création d'une organisation de coopération régionale qui serait chargée de régler les diverses questions en suspens.

Malgré les nombreuses difficultés qui ont été évoquées, Ankara et Moscou ont des raisons essentielles de se ménager. La Russie a besoin de la Turquie, non seulement à cause des Détroits, mais aussi parce que celle-ci est un facteur d'équilibre régional. Quant à la Turquie, elle comprend parfaitement qu'elle ne peut faire abstraction des positions privilégiées de la Russie dans cette zone géographique. Condamnés à être rivaux dans l'état actuel des choses, les deux pays le sont aussi à être partenaires.

2.3. La Grèce

La Turquie et la Grèce, malgré leur appartenance au même camp occidental, à l'OTAN et donc à la sphère d'influence des Etats-Unis, sont séparées par un antagonisme profond et qui semble irrémédiable. Pourtant, les mouvements de sympathie entre les deux pays, consécutifs aux tremblements de terre de l'été 1999 d'une part, les rencontres entre les Premiers ministres turc et grec d'autre part, ont fait dire à certains observateurs qu'un dégel des relations entre Athènes et Ankara semblait se dessiner. Force est néanmoins de constater que la plus grande prudence doit s'imposer, tant le dossier du contentieux politique et juridique est volumineux.

Les principaux différends qui opposent la Turquie à la Grèce comprennent l'exercice des droits de souveraineté et de contrôle sur la mer Egée, les droits des minorités grecophones et turcophones et l'épineuse question de Chypre. Avant de détailler ces dossiers, il convient de rechercher les raisons historiques de cette opposition, qui est avant tout la confrontation de deux nationalismes.

⁴⁵ - En mars 1994, après la collision entre un pétrolier et un cargo à l'entrée du Bosphore, la Turquie a profité de l'occasion pour mettre en vigueur une nouvelle réglementation sur l'utilisation des Détroits. Son objectif réel était cependant de limiter le transport du pétrole par cet itinéraire au profit de l'oléoduc aboutissant à la Méditerranée.

⁴⁶ - Par le traité du 16 février 1921, qui jusqu'à aujourd'hui définit les bases juridiques du statut de la Caspienne, l'URSS annulait tous les traités qui limitaient le droit des Iraniens dans cette région. Le traité irano-soviétique du 25 mars 1940 confirmait les droits communs des deux pays riverains sur cette mer fermée ; cf. DOLAY N. et FISH R., « Pétrole et politique : l'imbricatio du Caucase », Cahiers de l'Orient, n°42, second trimestre 1996, pp. 80-81.

2.3.1. De vigoureux sentiments nationaux

Ces sentiments s'expriment avec d'autant plus d'intransigeance que les ethnies turque et grecque étaient, en définitive, dominatrices au sein de l'empire ottoman et, par conséquent, particulièrement concernées par sa succession⁴⁷. Le traité de Lausanne, conclu en 1923 après la victoire des Turcs sur les Grecs, a déterminé les frontières entre les deux Etats et le statut de la mer Egée. Une situation d'équilibre a été respectée jusqu'au début des années 70, date à laquelle les intérêts nationaux de la Turquie et de la Grèce coïncidant dans cette zone, trois sujets de désaccord profond apparurent.

2.3.2. Le problème de la mer Egée

La militarisation des îles égéennes est le premier. Selon les traités de Lausanne et de Paris (1947), la Grèce a accepté de positionner uniquement des forces de sécurité sur une grande partie de ces îles. Pourtant, arguant du fait que le statu quo a été modifié après la convention de Montreux (1936) relative à la militarisation des Détroits, les dirigeants grecs prétendirent n'avoir aucune obligation envers Ankara quant à la démilitarisation du Dodécanèse. La Turquie ne reconnaît pas la validité du principe de *rebus sic stantibus* (changement radical des circonstances) comme justification de la militarisation des îles⁴⁸.

Le deuxième problème porte sur la délimitation du plateau continental entre les deux pays et sur la méthode de règlement du litige. Ankara milite pour une solution bilatérale, alors qu'Athènes a porté la question sur la scène internationale⁴⁹. La thèse grecque s'appuie sur le principe de l'équidistance, confirmé par le nouveau traité du droit de la mer, signé à Montego Bay en 1982. De son côté, Ankara ne reconnaît pas ce traité et prône l'application de la notion de prolongement naturel, la mer Egée étant semi-fermée.

Le troisième contentieux porte sur la délimitation des espaces maritime et aérien. La présence d'une centaine d'îles et d'îlots grecs en face du territoire turc empêche la libre circulation des navires turcs le long des côtes mais également le développement

⁴⁷ - Le pouvoir ottoman reconnaissait à chaque millet (groupe religieux non-musulman) la liberté de développer son propre système culturel et de pratiquer sa religion, critère d'appartenance à une communauté. Le concept de « nation » issu de la Révolution française a atteint de plein fouet cette organisation, en créant de nouveaux modèles d'identité. La Grèce fut ainsi, parmi les provinces ottomanes, l'une des premières à obtenir son indépendance.

⁴⁸ - Pour la discussion des thèses des deux parties, cf. PAZARCI H., « Has the demilitarized status of the Aegean islands determined by the Lausanne and Paris treaties changed ? », *Turkish quarterly digest*, n°7, 1986, pp.29-46.

⁴⁹ - La Grèce avait demandé l'étude de la question par la Cour internationale de justice, mais, en 1978, la Cour a rendu une décision de non-jurisdiction (non-compétence).

d'une stratégie globale pour Ankara⁵⁰. La Grèce, elle, a poursuivi, lors des travaux de codification du traité de Montego Bay, une politique très active afin de faire adopter les principes de 12 milles marins pour la délimitation maritime et de 200 milles marins pour la zone économique exclusive et le plateau continental. Sans parler des arrière-pensées économiques des protagonistes – l'existence possible de gisements de pétrole dans la région – l'application de la thèse grecque priverait la Turquie d'un accès à la haute mer et constituerait donc, pour Ankara, un casus belli⁵¹. Enfin, parallèlement à l'extension des limites de ses eaux territoriales, Athènes entend agrandir son espace aérien.

2.3.3. Les minorités et Chypre

A ce lourd contentieux égéen s'ajoute la question des minorités turcophones en Grèce et grecques en Turquie. En Thrace occidentale, quelque 110 000 Turcs constituent la seule minorité importante de la Grèce. Malgré l'attitude officielle d'Athènes niant tout problème, le cahier des doléances de cette communauté semble être aussi long que celui de la minorité grecque orthodoxe d'Istanbul, qui s'est réduite considérablement au cours des quarante dernières années pour atteindre environ 5 000 personnes en 1987.

Mais l'animosité entre Athènes et Ankara trouve sa plus concrète expression dans le conflit chypriote. Les Chypriotes turcs réclament une république fédérale, la mise à jour des traités de garantie et d'alliance de 1960 et un ajustement territorial en fonction de la viabilité économique. Les Chypriotes grecs, eux, demandent le retrait immédiat des troupes turques et le retour des localités à forte population chypriote grecque sous le contrôle de l'administration chypriote. Surtout, la question des garanties internationales pour assurer la sécurité de l'île reste entière : les Grecs ne veulent pas entendre parler du droit de regard d'Ankara ; les Turcs accepteraient difficilement que Chypre intègre l'Union européenne, alors qu'ils en sont pour l'instant exclus.

Le différend gréco-turc est avant tout un débat permanent interne à la Turquie et à la Grèce, qui ne se rappelle à l'attention des observateurs internationaux que lors de ses rebondissements spectaculaires. Un dérapage périlleux semble très peu probable,

⁵⁰ - Alors qu'aucune disposition du traité de Lausanne ne prévoyait la limite des eaux territoriales, les deux parties avaient adopté le principe des trois milles marins pour la délimitation des espaces maritimes en mer Egée, conformément aux coutumes de l'époque. A partir de 1936, Athènes a porté la limite de ses eaux territoriales à six milles marins et suivi une politique d'expansion de ces limites.

⁵¹ - Il est indiscutable que l'application du principe des 12 milles marins en mer Egée modifierait l'équilibre existant en faveur de la Grèce. Pour les détails de la thèse turque, cf. TOLUNER S., Milletlerarasi hukuk dersleri, Beta yay, Istanbul, 1989, p. 98.

surtout depuis les tentatives de rapprochement évoquées, mais n'est pas totalement à écarter, dans la mesure où le conflit pourrait constituer un exutoire pour des dirigeants en proie à des difficultés politiques, sociales et économiques.

Partie 3 : La Turquie et le « nouvel ordre mondial »

Si la dimension régionale de la politique étrangère turque est indéniable, Ankara ne limite pas ses ambitions à sa seule sphère d'influence traditionnelle, mais entend jouer un rôle sur la scène internationale. Celle-ci a connu, d'un point de vue géopolitique, un bouleversement radical avec la chute des régimes communistes. Un optimisme irraisonné s'ensuivit, qui fit annoncer à G. Bush, en 1990, l'avènement d'un « nouvel ordre mondial », où la coopération entre les Etats serait le moyen essentiel de règlement des conflits. La Turquie, on s'en souvient, céda pour un temps aux sirènes de l'idéalisme, en essayant notamment de se rapprocher des républiques turcophones. L'euphorie passée, Ankara chercha à se positionner dans le nouveau contexte ; elle décida d'une part de contribuer au processus de coopération globale pour l'assurance de la paix mondiale et, d'autre part, de renforcer et développer ses capacités internes en vue de s'intégrer dans le système international comme un membre autonome, capable d'agir selon ses propres objectifs. Pour comprendre cette politique, il importe d'étudier les liens entre la Turquie et les Etats-Unis puis les rapports entre Ankara et l'Union européenne. Mais il convient d'analyser au préalable la position du gouvernement turc au sein des organisations de défense et de sécurité internationales, et de l'OTAN en particulier.

3.1. Les relations avec les organisations internationales

3.1.1. La Turquie et l'OTAN

Le rôle essentiel tenu par la Turquie au sein de l'OTAN pendant la guerre froide a été remis en question après la chute de l'URSS. Les dirigeants turcs craignirent alors une diminution de l'importance stratégique de leur pays, indéfectible allié de l'Occident pendant de nombreuses années. Cependant, la guerre du Golfe souligna avec force le fait que la Turquie restait un pays clé au Moyen-Orient. Ankara, tout en restant fondamentalement dans le cadre de l'Alliance atlantique, n'en demeure pas moins circonspecte à l'égard de l'OTAN et n'hésite pas à se servir des avantages que lui confère sa position géographique comme d'un moyen de pression pour faire valoir ses exigences. Il ne s'agit plus d'accepter sans discussion les demandes

occidentales au nom d'une solidarité inconditionnelle, puisque cette solidarité fut mise à mal par l'embargo consécutif à l'occupation de Chypre. Certes, l'embargo a été décidé par des institutions américaines, mais les Turcs ne se font plus guère d'illusions sur le degré d'autonomie de l'OTAN vis-à-vis des Etats-Unis, ayant pu constater le peu d'empressement des autres partenaires de l'organisation intégrée quand la position de leur pays se trouvait extrêmement fragilisée. Ainsi, lorsque l'OTAN voulut s'immiscer dans le contentieux gréco-turc à propos de l'île de Lemnos⁵², le refus turc ne se fit-il pas attendre. T. Ozal déclara : « Que l'OTAN ne s'ingère pas dans cette affaire, qu'elle ne rende pas, en s'y entremettant, nos problèmes encore plus compliqués avec la Grèce. (...) Il s'agit là de questions qui doivent être réglées entre les deux pays. Nous ne voulons pas l'entremise des autres, pour quelque motif que ce soit. »⁵³

Il s'agit bien, pour le gouvernement turc, de maximiser ses avantages politiques dans le cadre des alliances avec les puissances occidentales, quitte à refuser ce que les Américains présentent parfois comme les intérêts supérieurs de l'Alliance atlantique. Cet aspect de la problématique turque permet de mieux appréhender pourquoi, malgré de nombreuses incompréhensions, Ankara ne cessa jamais de maintenir le dialogue, d'abord avec la CEE, puis avec l'Union européenne.

3.1.2. L'OSCE et l'UEO

La déclaration de Rome de novembre 1991, relative au développement du nouveau concept stratégique de l'Alliance, élargit le cadre d'intervention de l'OTAN. Du fait que cette dernière se plaçait au cœur des questions de sécurité européenne, se posa le problème des rôles respectifs de l'OSCE et surtout de l'UEO, qui a transféré certaines de ses fonctions à l'Union européenne en novembre 2000. L'OSCE paraît n'être qu'un système de sécurité basé sur un forum de discussion autour de l'idée de préserver la paix en Europe, de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme⁵⁴. Quant à l'UEO, elle n'était pas dotée des capacités suffisantes pour assurer la sécurité complète de ses membres et prévenir tout conflit en dehors de l'Europe occidentale. Si la Turquie en est devenue membre associé en 1994, c'est parce que ses intérêts politiques militent pour son intégration dans les institutions européennes.

⁵² - Cf. BILLION D., La politique extérieure de la Turquie-1964-1989, thèse pour le doctorat de sciences politiques, soutenue à l'université PARIS 13, 1995, p.267.

⁵³ - Newspot, 30 mai 1986.

⁵⁴ - Cf. KOKKIRIDES T., « L'OSCE, une opportunité perdue pour la sécurité européenne ? », Relations internationales et stratégiques, n°18, été 1995, pp. 88-99.

Mais il est manifeste que les priorités stratégiques d'Ankara et de l'Europe de l'Ouest diffèrent, puisque les régions sur lesquelles se focalise, pour des raisons historiques et culturelles, la politique extérieure turque, ne sont pas incluses dans la conception européenne.

Du point de vue turc donc, les organisations de sécurité internationales ne répondent pas parfaitement aux intérêts stratégiques de la Turquie. Par conséquent, les décideurs turcs doivent essayer de trouver une solution indépendante, capable de prévenir les menaces externes qu'ils sentent peser sur leur pays. Cette réalité les oblige alors à coopérer de façon privilégiée avec les Américains, à la fois favorables à l'élargissement des capacités d'intervention de l'OTAN et à l'intégration de la Turquie à l'Union européenne.

3.2. Les Etats-Unis

Derrière la fidélité indéfectible de la Turquie à l'Alliance atlantique, qui s'inscrit dans le droit fil du choix opéré en son temps par Atatürk de s'intégrer au monde occidental, se profile la délicate question des relations entre Ankara et Washington. Certes, une analyse rapide de ces rapports inciterait à prétendre que les dirigeants de la république anatolienne se sont comportés et se comportent encore en alliés soumis et dociles des Etats-Unis. Pourtant, cette conclusion hâtive ne résiste guère à une étude quelque peu approfondie de la politique extérieure turque, qui cherche à atteindre des objectifs qui lui sont propres. Ainsi peut-on affirmer que les liens entre ces deux pays ont évolué avec la crise de Chypre, à la fois vers plus d'ambiguïté et de maturité.

3.2.1. Une relation ambiguë

Entre 1946 et 1964, les Turcs firent preuve d'une loyauté sans faille à l'égard des Etats-Unis. Cet alignement inconditionnel fut remis en cause en 1964, date à laquelle le président Johnson avertit les dirigeants anatoliens du profond désaccord des Etats-Unis dans la crise chypriote, avertissement qui se matérialisa après l'intervention militaire turque à Chypre en 1974, par la mise en place d'un embargo entre 1975 et 1978. Ces deux blessures, qui ne se sont pas parfaitement cicatrisées, pèsent de façon sensible dans l'inconscient turc. Dès le milieu des années 60 donc, les Turcs ont pris conscience que leur engagement au côté des Etats-Unis les avait totalement isolés de leur environnement géographique. C'est à cette époque que se manifeste la volonté de promouvoir une politique multidirectionnelle déjà évoquée. Sans rompre avec le camp occidental, la Turquie est désormais décidée à faire valoir son potentiel pour

s'affirmer en tant que puissance régionale. Les Américains sont considérés par les décideurs turcs comme le partenaire principal pour l'établissement de la sécurité au Moyen-Orient et la lutte contre le terrorisme, car ils constituent un facteur d'équilibre face aux exigences des Européens.

3.2.2. Le pragmatisme avant tout

Le soutien affiché des Etats-Unis au régime issu du 12 septembre démontre que, si elles ont tendance à refroidir les relations de la Turquie avec l'Europe occidentale, les interventions militaires dans la vie politique ne gênent pas les Américains, qui font preuve de pragmatisme, les considérations d'ordre stratégique paraissant largement dominer. Force est en effet de constater que Washington encourage fortement les autorités turques à respecter les règles démocratiques, mais que ces conseils restent toujours subordonnés aux exigences des intérêts politiques des Etats-Unis dans la région. Il faut donc se garder de toute vision manichéenne dans l'analyse des relations turco-américaines au cours des années 80. Chacune des parties sait l'importance que représente le partenaire – géostratégique pour les Etats-Unis, économique pour la Turquie – et chacune connaît sa marge de manœuvre. De ce point de vue, il convient d'admettre que les relations entre les deux pays acquièrent une certaine maturité. Ainsi les Turcs, qui au premier abord ne sont pas en situation de force dans les négociations, n'en demeurent pas moins assez fermes dans leurs exigences. Consciente de ses atouts, Ankara, tout en se plaçant résolument dans le cadre du maintien de l'alliance privilégiée avec les Occidentaux, n'est plus disposée à n'en être que l'exécutante servile. La Turquie prend facilement ombrage de toute mesure qui n'est pas conforme à ses vœux et n'hésite pas à faire savoir son désaccord, voire sa mauvaise humeur, allant parfois jusqu'au chantage, attitude qui, dans l'ensemble, lui réussit plutôt bien. Ainsi, les accords conclus à partir de novembre 1993, relatifs à l'attribution des aides matérielles pour le renforcement de l'armée turque et la rencontre du président Clinton avec le président syrien en janvier 1994, ont démontré la réussite des initiatives du gouvernement turc.

3.2.3. La Turquie, pôle de stabilité

Il faut comprendre en effet qu'avec la dissolution de l'URSS, l'importance stratégique de la Turquie pour les Etats-Unis s'est considérablement accrue. Depuis 1990, la péninsule anatolienne est devenue la base principale pour les opérations militaires au nord de l'Irak. Ankara est la mieux à même de jouer un rôle stabilisateur vers le Caucase et surtout l'Asie centrale, et ainsi contrebalancer la

potentielle influence de l'Iran. L'alliance militaire de la Turquie et d'Israël, soutenue par les Etats-Unis, est considérée comme facteur de sécurité dans la Méditerranée orientale. Selon Mustapha Benchenane⁵⁵, « ...l'alliance avec Israël est le plus sûr moyen d'obtenir le soutien du lobby juif américain, si puissant que le magazine des affaires Fortune l'a classé numéro deux au palmarès des lobbies américains⁵⁶. De la sorte, la Turquie continuera à bénéficier de la complaisance des Etats-Unis quant à ses agissements au Kurdistan... ». Les conflits dans les Balkans ont montré l'importance de la question musulmane et nécessité une participation turque aux opérations de maintien de la paix. Enfin, les Etats-Unis éprouvent une grande inquiétude face à la menace grandissante qui pèse sur le régime laïc de la république turque dont le passage à un gouvernement islamique pourrait conduire à une catastrophe géopolitique, en particulier dans l'éventualité d'une convergence entre islam radical et panturquisme.

Pour éviter une telle évolution, les Etats-Unis recommandent avec empressement et insistance à l'Union européenne d'amarrer la Turquie plus étroitement à l'Europe. La décision du Conseil européen d'Helsinki sur la candidature turque à l'Union européenne est, dans cette optique, un succès important de la politique américaine. Les Etats-Unis ne cessent d'affirmer que tout effort européen en matière de défense devrait inclure les pays qui sont membres de l'OTAN mais pas nécessairement de l'Union européenne ; c'est indéniablement le cas turc qui est visé. L'entrée de la Turquie, ou au moins son association, dans l'organisation européenne de défense, dont le principe a été adopté lors du sommet européen de Cologne en juin 1999, éliminerait le risque, aux yeux de Washington, de voir se constituer une défense européenne qui ne serait pas subordonnée à l'OTAN. « La Turquie, et son entrée dans l'Union, sont au cœur de la géopolitique américaine actuelle : faire de l'OTAN un instrument politique et militaire capable à terme de démultiplier l'action des Etats-Unis jusqu'en Asie centrale et jusqu'au Moyen-Orient⁵⁷. » En effet, cette zone est pour Zbigniew Brzezinski, celle des « troubles endémiques⁵⁸ », dont le contrôle est indispensable pour s'assurer que l'Eurasie ne risque pas un jour de se tourner contre les Etats-Unis.

⁵⁵ - BENCHENANE M., « Turquie ambiguë », Défense nationale, février 1999, p.79.

⁵⁶ - Le Figaro, 5 mai 1998, cité par BENCHENANE M., « Turquie ambiguë », op.cit., p.79.

⁵⁷ - SOUTOU Georges-Henri, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.30.

⁵⁸ - BRZEZINSKI Zbigniew, Le grand échiquier, Bayard, Paris, 1997, p.24.

3.3. La Turquie et l'Union européenne

Dans l'histoire turque, depuis le XVIII^e siècle, l'Europe représente la civilisation, une forme culminante de la modernité. Dans ce souci, la Turquie a toujours désiré prendre part à l'intégration européenne, au-delà même de ses différences, en particulier culturelles et religieuses. Du point de vue turc, l'Europe constitue donc l'idéal à atteindre. Pour les dirigeants turcs, qui ont œuvré depuis 1923 en ce sens, la Turquie fait intégralement partie du camp occidental. Alliée économique, partenaire politique et stratégique fidèle, elle considère qu'elle a vocation à intégrer l'Union européenne. La Turquie demanda et obtint un statut d'association avec la CEE dès 1959, avec en 1963 une perspective d'adhésion ultérieure complète. Elle fut tentée de poser sa candidature en 1975, pour maintenir l'équilibre avec la Grèce qui rejoignit la CEE cette année-là. Mais, du fait de l'occupation de la partie nord de Chypre par ses troupes depuis 1974, Ankara y renonça. Ensuite, elle se heurta au veto grec, qui fut levé en décembre 1999, car la Grèce d'une part ne voulait plus porter seule la responsabilité d'un refus politique et économique embarrassant, d'autre part escomptait obtenir ainsi des concessions sur Chypre et la mer Egée. Associée depuis plus de quatre ans par l'accord d'union douanière de mars 1995, la Turquie, après la décision prise à Helsinki en 1999 de l'inscrire sur la liste des pays candidats à l'Union européenne, est actuellement officiellement « en attente d'adhésion ». Celle-ci pose cependant de nombreux problèmes fondamentaux, suscite en Turquie d'immenses espérances, soulève de grandes questions dont la plus délicate est certainement celle des frontières de l'Europe.

3.3.1. Les obstacles

Les arguments qui plaident en faveur d'un rejet de la candidature turque sont nombreux. Certains critiques évoquent le niveau et le modèle même de développement économique de la Turquie, plus proches du tiers-monde que de l'Europe, la pression démographique poussant aux migrations massives, le poids de l'armée et de l'extrême droite ultra-nationaliste dans la vie politique turque, le bilan mitigé d'Ankara sur le chapitre des droits de l'homme. « L'arrivée de la Turquie en Europe dénature l'idée qu'on peut se faire de l'Europe », résume Alain Madelin.

Il est cependant indéniable que l'attitude européenne n'est pas très responsable, si le processus d'adhésion de la Turquie ne doit pas aller à son terme. Les ressentiments seraient alors en effet très vifs chez les Turcs qui, déçus et blessés, pourraient se

détourner de l'Occident et céder à la tentation intégriste⁵⁹. Il y a chez certains responsables l'idée qu'en acceptant la Turquie, on l'aidera à échapper à l'islamisme radical et qu'on stabilisera ainsi la situation, avec des répercussions favorables au Moyen-Orient et en Europe. Or, l'évolution de l'islam en Turquie et de ce pays par rapport à l'islam, question si complexe, dépendra d'abord des Turcs eux-mêmes. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'une entrée imprudente dans l'Union européenne n'accroîtrait pas les tendances islamiques radicales, par réaction au choc qui ne manquerait pas de se produire dans la société turque. Il n'est pas certain non plus que, si les élites turques veulent certainement l'entrée dans l'Europe, les masses y soient aussi favorables. Ce qui, en revanche, est une réalité, c'est que « l'entrée de la Turquie signifierait, par exemple, qu'Istanbul serait la plus grande ville des pays de l'Union européenne. Elle est dirigée par une municipalité islamiste⁶⁰. »

Surtout, le projet d'Union européenne est un projet de rapprochement et de construction des Etats composant l'Europe. La Turquie, quels que soient ses mérites et son importance, est un Etat dont l'essentiel du territoire et de la population se trouve hors d'Europe, et qui n'a donc pas vocation à participer à cette tentative d'union des Etats européens⁶¹. Cela pose certes le problème de la nature de l'Europe et de ses limites géographiques. Pour les pères fondateurs du traité de Rome, l'Europe reposait sur une unité de civilisation, une histoire partagée et désormais apaisée, et sur des valeurs communes, dont la démocratie, la liberté et l'Etat de droit.

3.3.2. Les arguments des tenants du rapprochement

Un courant d'opinion favorable à l'adhésion turque à l'Union européenne semble néanmoins s'affirmer, et ceci pour deux raisons. La première est la pression américaine. Les Etats-Unis martèlent avec insistance, notamment aux dirigeants turcs, qu'il est souhaitable que la Turquie adhère à l'Union européenne. Cet appui officiel des Américains, réaffirmé par le président Clinton à Ankara peu avant le Conseil européen d'Helsinki, s'appuie sur une vision géostratégique globale. Les Etats-Unis n'analysent pas le projet européen en tant que tel, mais souhaitent que se créent des zones sur lesquelles ils auront une influence prépondérante. En Europe,

⁵⁹ - « Si c'est aujourd'hui toujours vers l'Union européenne que la Turquie oriente ses choix prioritaires, il faut être conscient qu'une faille commence à s'élargir entre l'opinion publique turque et les sociétés occidentales accusées de renier leurs propres valeurs, dites universelles. (...) Si la demande d'adhésion à l'UE rencontre tant d'obstacles, ne serait-ce pas en définitive parce qu'un pays de culture musulmane n'a pas sa place dans le club chrétien communautaire ? » ; BILLION Didier, « La politique extérieure de la Turquie : mise en perspective et nouvelles données », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.71.

⁶⁰ - SOUTOU Georges-Henri, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.29.

⁶¹ - Cf. GISCARD d'ESTAING Valéry, « L'Europe met la Turquie en porte-à-faux », Géopolitique, n°69, avril 2000, pp.5-8.

leur instrument d'influence étant l'OTAN, ils s'efforcent de faire coïncider autant que possible la zone OTAN et la zone de l'Union européenne, ce qui faciliterait grandement la stratégie américaine⁶². La seconde raison est une certaine pusillanimité dont font preuve les dirigeants des pays de l'Union européenne. Alors que la plupart d'entre eux savent que l'entrée de la Turquie n'est pas conforme au projet européen, et qu'ils le disent tous en privé, ces mêmes dirigeants, lorsqu'ils sont réunis en groupe ou en public, ne veulent pas prendre le risque d'une mise à l'écart de la Turquie et « se rallient aux textes qui leur sont proposés »⁶³.

Mais au-delà, il existe des tendances lourdes qui militent en faveur d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Les avocats de la candidature turque insistent sur le rôle stratégique majeur du pays dans le dispositif militaire au flanc sud de l'Alliance atlantique, l'importance pour l'Europe d'un marché de plus de 60 millions de consommateurs, la société laïcisée par la révolution kémaliste depuis trois générations qui dresse un obstacle sur le chemin de l'islam fondamentaliste. L'adhésion de ce grand pays à l'Union européenne est présentée comme la garantie de son ancrage irréversible dans la modernité occidentale et de son évolution continue vers une démocratie véritable. Elle marquera en outre la fin du temps des suspicions entre l'Orient et la Turquie, en conférant à cette dernière « aux yeux du monde arabe le label du politiquement correct. »⁶⁴

D'autres estiment, comme le professeur Delcoigne⁶⁵, que, dans une région charnière, la Turquie représente, tant pour les Balkans que pour les pays du Caucase et le Moyen-Orient, l'exemple tangible qu'une population à 99% musulmane peut devenir, par sa volonté et son esprit d'entreprise, un Etat moderne et laïque, une démocratie pluraliste et surtout une économie de marché compétitive dont le secteur des services représente aujourd'hui 60% des exportations et le secteur agricole seulement 15% ; bref, qu'elle est devenue, selon ces critères, une puissance occidentale. Un Occident dont la diversité ethnique, culturelle et religieuse devrait

⁶² - « On remarquera cependant qu'à l'occasion de l'adhésion de la Turquie à l'Alliance atlantique, en 1951, l'article 5 du traité de Washington fut modifié : on ajouta explicitement au territoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord, mentionné dans le texte de 1949 et couvert par le traité, celui de la Turquie. En effet, elle n'était pas considérée comme faisant partie du territoire européen. » ; SOUTOU Georges-Henri, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.28.

⁶³ - GISCARD d'ESTAING Valéry, « L'Europe met la Turquie en porte-à-faux », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.5.

⁶⁴ - GRAEFF Christian, « La Turquie et le monde arabe », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.91.

⁶⁵ - DELCOIGNE Georges, « La Turquie, partie de l'Occident », Géopolitique, n°69, avril 2000, pp.60-63.

donner à l'Union européenne les moyens de discréditer sérieusement la thèse de Huntington⁶⁶ sur le choc des civilisations.

3.3.3. Les perspectives

L'Union se rapproche désormais de façon décisive de l'acceptation de la candidature de la Turquie. Cela s'explique d'abord par l'intérêt économique croissant du marché turc, qui est entré depuis quelques années dans une phase de réel développement. Ensuite, on ne veut plus affirmer que l'Europe est d'abord une civilisation chrétienne ; prendre position contre l'entrée de la Turquie est souvent assimilé à une prise de position contre l'islam. Dans de nombreux pays européens, et en France notamment, obligés désormais d'intégrer dans leur vision du monde l'existence chez eux d'une communauté musulmane déjà importante, cela ne paraît plus possible. Ainsi, il faut souligner qu'au conseil d'Helsinki, c'est la délégation française qui a été la plus militante en faveur d'un texte prévoyant la candidature de la Turquie à l'Union européenne. De plus, Jacques Chirac, cité par Sönmez Köksal⁶⁷, ambassadeur de Turquie en France, a déclaré⁶⁸ « qu'en s'ouvrant à treize pays candidats [dont la Turquie], l'Union affirme sa vocation à rassembler toute la famille européenne. »

Compte tenu de ces éléments, et sans préjuger des conséquences de la reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien, il est probable que la Turquie intégrera rapidement l'Union européenne, ce qui suppose une nouvelle conception de l'espace communautaire. En effet, sous influence américaine, l'Europe est en voie d'adhérer à un système d'élargissement à vocation universaliste, fondé sur des critères de respect des droits de l'homme et de démocratisation qui seraient désormais les seuls recevables, au détriment de la référence à la civilisation et à la culture communes qui déterminait la vision initiale de l'Europe. En outre, cette adhésion n'irait pas sans entraîner des bouleversements structurels.

Si la Turquie signait un traité d'adhésion, elle aurait vocation à devenir le premier pays de l'Union européenne par sa population, qui est actuellement de l'ordre de 64 millions d'habitants, mais qui connaît un taux de croissance élevé. D'ici dix à quinze ans, la Turquie deviendrait le premier pays de l'Union, ce qui peut sembler paradoxal et pose la question de l'organisation éventuelle d'un référendum sur le sujet. En

⁶⁶ - HUNTINGTON Samuel, « Clash of civilisations », *Foreign Affairs*, vol.72, n°3, mai-juin 1993.

⁶⁷ - KOKSAL Sönmez, « La Turquie et l'Union européenne : vers une communauté de destins », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, pp.9-13.

⁶⁸ - CHIRAC Jacques, *Vœux au Corps diplomatique*, Palais de l'Élysée, Paris, 4 janvier 2000.

outre, cela entraînera des problèmes d'équilibres institutionnels évidents, dans une Union où le chiffre de la population entre en ligne de compte dans l'établissement des différentes pondérations au sein du Conseil des ministres et au Parlement européen, sans revenir sur les problèmes d'équilibre démographique et religieux.

Ajoutons que l'entrée de la Turquie rendrait très difficile à l'avenir de refuser d'autres candidatures comme celles, pour commencer, d'Israël⁶⁹ et du Maghreb, puis celles des pays du Caucase et de l'Asie centrale, voire de la Russie, de l'Ukraine et de la Bélarus. Aucune construction réelle de l'Europe n'y résisterait.

D'autre part, l'entrée de la Turquie conduirait l'Europe à interioriser le problème kurde, celui de l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate. Il y a ici en germe bien des complications au Moyen-Orient, et peut-être une crise grave avec la Russie.

Il reste que les négociations « ne pourront commencer que lorsque la Turquie aura rempli les critères de Copenhague (démocratie, droits de l'homme, respect des minorités, économie de marché) ; après avoir salué le rapprochement gréco-turc, le texte fait référence aux litiges territoriaux qui devront être portés à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de Luxembourg au plus tard en 2004⁷⁰. »

Conclusion

La diplomatie turque maintient ses grandes orientations : fidélité à l'OTAN, coopération avec les Etats-Unis et Israël, développement des relations avec les pays des Balkans (à l'exception de la Yougoslavie), du Caucase (Géorgie, Azerbaïdjan) et de l'Asie centrale turcophone. En outre, on constate une certaine normalisation des relations avec l'Union européenne et un dégel des rapports avec la Grèce.

Mais les pierres d'achoppement demeurent : critères de Copenhague difficiles à satisfaire, contentieux chypriote, rivalité avec la Russie, problème kurde, différends avec la Syrie, contrôle de l'eau et du pétrole.

Force est donc de constater que le bilan de la politique étrangère turque est contrasté et que l'ambiguïté – dont Talleyrand disait qu'on n'en sort qu'à son détriment – en est la caractéristique essentielle. Au carrefour entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le

⁶⁹ - « Si la Turquie peut être membre de l'Union européenne, Israël n'est-il pas, par son histoire, sa culture, ses valeurs, son développement économique et démocratique, un pays aussi européen que la Turquie ? », demande le commentateur du Monde Daniel Vernet », cité par ALEXANDROV Ilya, « La revanche de la Sublime Porte ? », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.72.

⁷⁰ - VANER Semih, « Turquie : poussée nationaliste et début d'ouverture européenne », RAMSES 2001, p.321.

Sud, la Chrétienté et l' Islam, la Turquie est l'héritière d'un empire ottoman malhabilement dépecé par les puissances occidentales qui, au travers des lacunes des traités de Sèvres et de Lausanne, portent une responsabilité certaine dans ses difficultés actuelles. Mais la Turquie contemporaine est également une société à deux vitesses, qui oscille entre islamisme et laïcité, modernisme et archaïsme, confrontée à une explosion démographique particulièrement préoccupante.

Profondément ambivalente donc, la Turquie, qui aspire à être reconnue comme une puissance régionale dans toute l'acception du terme, est cependant consciente de n'en avoir les moyens ni sur le plan diplomatique ni surtout en termes économiques. Elle doit en conséquence faire preuve de patience et replacer ses ambitions dans une perspective plus lointaine que celle un moment espérée. En tout état de cause, ce pays ne peut être délaissé par la communauté internationale, si l'on souhaite que la Turquie, pont entre l'Orient et l'Occident, demeure l'incontestable pôle de stabilité d'une région particulièrement tourmentée.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- AKTAR O. C., L'occidentalisation de la Turquie, L'Harmattan, Paris, 1986.
- ALFORD Jonathan (dir.), Greece and Turkey. Adversity in Alliance, IISS, Londres, 1984.
- ATAÖV Türkkaya, NATO and Turkey, SBF, n°306, Ankara, 1970.
- BACQUE-GRAMMONT Jean-Louis, Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991), Isis, Istanbul, 1991.
- BARCHARD David, Turkey and the West, Routledge and Kegan, Londres et Boston, 1985.
- BASRI HELMAS Hasan, Une relation ambiguë : Turquie et Europe, Syllepse, Paris, 1998.
- BATU H. et BACQUE-GRAMMONT J.-L. (dir.), L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France, Isis, Istanbul, 1986.
- BEHAR Pierre, Une géopolitique pour l'Europe – Vers une nouvelle Eurasie ?, Desjonquères, Paris, 1992.
- BILLION D., La politique extérieure de la Turquie-1964-1989, thèse pour le doctorat de sciences politiques, soutenue à l'université PARIS 13, 1995.
- BILLION Didier (dir.), Le rôle géostratégique de la Turquie, actes du colloque, IRIS, Paris, 1995.
- BILLION Didier, La politique extérieure de la Turquie, L'Harmattan, Paris, 1997.
- BILLION Didier et CAILLAUD Franck-Emmanuel (dir.), Les premières rencontres stratégiques franco-turques, actes du colloque, IRIS, Paris, 1998.
- BITTERLIN L., Alexandrette, le Munich de l'Orient, J. Picollec, Paris, 1999.
- BOZARSLAN Hamit, La question kurde : Etats et minorités au Moyen-Orient, fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1997.
- BOZDEMIR Michel, Les clés de la Méditerranée orientale : Turquie, Grèce, Chypre, FEDN, Paris, 1989.
- BOZDEMIR Michel, Islam et laïcité : approches globales et régionales, L'Harmattan, Paris, 1997.
- BRZEZINSKI Zbigniew, Le grand échiquier, Bayard, Paris, 1997.
- BUYUKAKINCI E., Les rapports de puissance dans le processus d'intégration des républiques turcophones de l'ex-URSS, thèse pour le doctorat de sciences politiques, soutenue à l'université Paris 2, 1997.
- CAMPANY Richard, Turkey and the United States : the Arms Embargo Period, Praeger, New York, 1986.
- CHIPMAN John, NATO's Southern Allies : Internal and External Challenges, Routledge, Londres et New York, 1988.
- DAGUZAN Jean-François et GIRARDET Raoul (dir.), La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques, Publisud, Paris, 1995.
- DIMITRIS Analis et al., Les minorités dans les Balkans, GDM, Paris, 1993.
- DODD Clement H. (dir.), Turkish Foreign Policy – New Prospects, The Eothen Press, Modern Turkish Studies Programme, School of Oriental and African Studies, Londres, 1992.
- DUMONT Paul et al., La Turquie au seuil de l'Europe, L'Harmattan, Paris, 1991.
- ELSENHANS Hartmut (dir.), Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée, Publisud, Paris, 1999.
- EREN Nuri, Turkey, NATO and Europe : a Deteriorating Relationship ?, The Atlantic Institute for International Affairs, Paris, 1977.
- FULLER G.E.(dir.), Turkey's new Geopolitics – From the Balkans to Western China, Joppa Books Limited, Cobham, 1993.
- GALLE Marc, La Turquie vers l'Europe : enjeux de l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne, Lec, Paris, 1996.
- GONLUBOL Mehmet et ATAÖV Türkkaya, Turkey in the United Nations, a Legal and Political Appraisal, Ajans Türk Press, Ankara, 1960.
- GROG Gérard, L'OTAN révélateur de la Turquie actuelle, thèse pour le doctorat de troisième cycle, Aix-en-Provence, 1981.

- GURKAN I., NATO, Turkey and the Southern Flank, Agenda Paper National Strategy Information Center, 1980.
- HABIG Michel et al., La question kurde, Assemblée nationale, Paris, 1996.
- HARRIS George, Troubled Alliance – Turkish-American Problems in Historical Perspective 1945-1971, Stanford, Washington, 1972.
- HELD C., Middle East Patterns : places, peoples and politics, Westview Press, Londres, 1989.
- HEPER M., ONCU A. et al. (dir.), Turkey and the West : Changing Political and Cultural Identities, I.B. Tauris, Londres, 1993.
- HOWARD Harry, Turkey, the Straits and US Policy, Johns Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1974.
- JMOR Salah, L'origine de la question kurde, L'Harmattan, Paris, 1994.
- KARPAT Kemal H. et al., Turkey's Foreign Policy in Transition : 1950-1974, E.J. Brill, Leiden, 1975.
- KAZANCIGIL A. et OZBUDUN E. (dir.), Atatürk fondateur de la Turquie moderne, Masson, Paris, 1984.
- KODMANI-DARWISH B. et CHARTOUNI-DUBARRY M., Golfe et Moyen-Orient : les conflits, Dunod, 1991, pp.97-98.
- LENCZOWSKI George, United States Interests in the Middle East, D.C. American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington, 1968.
- LEWIS Robert, Islam et laïcité, Paris, 1992.
- MACKENZIE Kenneth, Greece and Turkey : Disarray on NATO's Southern Flank, Institute for the Study of Conflict, Londres, 1983.
- MACKENZIE Kenneth, Turkey in Transition : the West's Neglected Ally, Institute for European Defence and Strategic Studies, Londres, 1984.
- MANGO Andrew, Turkey : a Delicately Poised Ally, Center for Strategic and International Studies, Londres, 1975.
- MANTRAN Robert, Histoire de la Turquie, PUF / Que sais-je ?, Paris, 1993.
- OZAL Turgut, La Turquie en Europe, Plon, Paris, 1988.
- PICARD Elizabeth et al., La nouvelle dynamique au Moyen-Orient : les relations entre l'Orient arabe et la Turquie, L'Harmattan, Paris, 1993.
- RODINSON M., Israël et le refus arabe, Seuil, Paris, 1968.
- RUSTOW Dankwart, Turkey : American Forgotten Ally, Council on Foreign Relations, New York, 1987.
- SAMMALI Jacqueline, Etre kurde, un délit ?, L'Harmattan, Paris, 1995.
- SEZER Duygu B., Turkey's Security Policies, The International Institute for Strategic Studies, Adelphi Papers, Londres, 1981.
- SIMSIR Bilâl N., Aperçu historique sur la question arménienne, Société turque d'Histoire, Ankara, 1985.
- TAMKOC Metin, The Warrior Diplomats. Guardians of the National Security and Modernization of Turkey, University of Utah Press, Salt Lake City, 1976.
- TERNON Yves, La Cause arménienne, Seuil, Paris, 1983.
- THOBIE Jacques, Ali et les quarante voleurs – Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours, Messidor, Paris, 1985.
- THOBIE Jacques et KANCAL Salgur (dir.), Turquie, Moyen-Orient, Communauté européenne, L'Harmattan, Paris, 1989.
- THOBIE Jacques et al., Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale, Institut français d'études anatoliennes Georges Dumézil l'Harmattan, Istanbul, Paris, Montréal, 1996.
- TOLUNER S., Milletlerarasi hukuk dersleri, Beta yay, Istanbul, 1989.
- VALI Ferenc A., Bridge across the Bosphorus. The Foreign Policy of Turkey, The Johns Hopkins Press, Baltimore et Londres, 1971.
- VALI Ferenc A., The Turkish Straits and NATO, Hoover Institution Press, Stanford, 1972.
- VANER Semih (dir.), Le différend gréco-turc, L'Harmattan, Paris, 1988.
- VANER Semih et al., La Turquie en mouvement, Complexe, collection Espace international, Bruxelles, 1995.
- WEBER Frank G., The Evasive Neutral. Germany, Britain and the Quest for a Turkish Alliance in the Second World War, University of Missouri Press, Columbia et Londres, 1979.

- WEISBAND Edward, *Turkish Foreign Policy 1943-1945. Small State Diplomacy and Great Power Politics*, Princeton University Press, Princeton, 1973.
- *L'islamisme*, La découverte, Paris, 1994.

2. Articles

- AARDE Jean, « La Turquie entre trois mondes », *L'Afrique et l'Asie modernes*, n°162, automne 1989, pp.87-104.
- AHMAD Feroz, « La politique extérieure turque », *Les temps modernes*, n°456-457, juillet-août 1984, pp.156-174.
- AHMAD Feroz, « La politique étrangère de la Turquie dans les années 1980 », *La Turquie au seuil de l'Europe*, L'Harmattan, Paris, 1991, pp.239-255.
- AKAGUL Deniz, « Association CEE-Turquie : à la recherche d'une nouvelle dynamique », *Revue du Marché commun*, n°303, janvier 1987, pp.3-13.
- AKAGUL Deniz, « La demande d'adhésion de la Turquie à la communauté européenne. Quelques réflexions sur l'avis de la commission », *CEMOTI*, n°10, juin 1990, pp.25-32.
- AKAGUL Deniz, « Envois de fonds des travailleurs émigrés turcs : évolutions et contributions au développement économique », *CEMOTI*, n°13, 1992, pp.81-93.
- AKAGUL Deniz et VANER Semih, « Peut-il se constituer un sous-ensemble régional autour de la mer Noire ? », *CEMOTI*, n°15, janvier-juin 1993, pp.9-50.
- AKAGUL Deniz, « Les échanges commerciaux bilatéraux entre la France et la Turquie : état des lieux et perspectives », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.87-99.
- AKAGUL Deniz, « La Turquie et l'intégration européenne : quelles perspectives ? », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.55-58.
- AKYOL Nihat, « Les relations Turquie - Union européenne : la perspective turque », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.67-76.
- ALATON Ishak, « La coopération commerciale entre la Turquie et l'Europe : un exemple pratique », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.117-121.
- ALEXANDROV Ilya, « La revanche de la Sublime Porte ? », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, p.72-79.
- ANDREANI Gilles, « Les enjeux de la vocation européenne de la Turquie », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.77-83.
- ARIK U., « La Turquie et le système de sécurité internationale au XXI^e siècle », *Eurasian studies*, n°4, 1995, pp.2-11.
- d'ARMAILLE B., « L'eau : un levier de puissance pour la Turquie », *Stratégie*, Vol.55, n°3, 1992, pp. 167-169.
- ATALAY Safe, « La promotion de l'industrie de défense turque », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.139-142.
- AYHAN Akif, « Une évolution prometteuse qui dépasse les clivages », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.31-37.
- BATU Hâmit, « La politique étrangère de la Turquie », *TYIR*, 1964, pp.1-12.
- BATU Hâmit, « La Turquie dans la détente », *Politique étrangère*, n°5, 1976, pp.459-484.
- BAYART Jean-François, « La politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues », *Revue française de science politique*, n°5-6, octobre-décembre 1981, pp.861-889.
- BAZIN Marcel, « Méditerranée orientale et mer Noire entre mondialisation et régionalisation », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.83-103.
- BEHAR P., « Quand Europe franchit l'Egée », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, pp.14-24.
- BELGER Ali Nazim, « Un aperçu sur l'aspect militaire des relations bilatérales turco-françaises », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.39-45.
- BENCHENANE M., « Turquie ambiguë », *Défense nationale*, février 1999, pp.67-79.
- BERNSTEIN B.J., « The Cuban Missile Crisis : Trading the Jupiters in Turkey ? », *Political Science Quarterly*, vol.95, n°1, printemps 1980, pp.97-125.
- BILLION Didier, « Les relations franco-turques depuis la fin des années soixante : un bilan contrasté », *CEMOTI*, n°8, 1989.
- BILLION Didier, « Evolution et perspectives des relations entre la Turquie et l'Europe », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp. 59-65.

- BILLION Didier, « Idée et identité turques aujourd'hui », Revue française de géoéconomie, n°9, 1999, pp.33-43.
- BILLION D., « La politique extérieure de la Turquie : mise en perspective et nouvelles données », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, p.64-71.
- BIR Cevik, « Turkey's role in the new world order », Strategic forum, n°135, février 1998, pp.1-4.
- BIRAND Mehmet Ali, « Turkey and the European Community », The World Today, vol.34, n°2, février 1978, pp.52-61.
- BOISSON Christian, « Turquie, un pays mal compris », Les premières rencontres stratégiques franco-turques, IRIS, Paris, 1998, pp.143-150.
- BOLL Michael M., « Turkey between East and West : the Regional Alternative », The World Today, vol.35, n°9, septembre 1979, pp.360-368.
- BOLL Michael M., « Turkey's New National Security Concept : What it means for NATO », Orbis, vol.23, n°3, automne 1979, pp.609-631.
- BOURDAIRE Jean-Marie, « Les enjeux énergétiques « du monde turc » », Revue française de géoéconomie, n°9, 1999, pp.59-67.
- BOZARSLAN Hamit, « Integrating the Muslim Mediterranean : the Non-Obstacles and the Obstacles », Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée, Publisud, Paris, 1999, pp.131-145.
- BOZDEMIR Michel, « Les Turcs de l'extérieur et la République de Turquie (une politique d'absence comme « realpolitik ») », L'Afrique et l'Asie modernes, n°163, hiver 1989-90, pp.82-92.
- BRUNOT Patrick, « Le projet politique turc », Défense nationale, vol.2, février 1998, pp.93-104.
- BRUNOT Patrick, « La Turquie à la veille du XXI^e siècle », Mondes et cultures, Paris, 1991.
- BURROWS Bernard, « Turkey in Europe ? », The World Today, vol.36, n°7, juillet 1980, pp.266-271.
- CHASSARD Dominique, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », Les premières rencontres stratégiques franco-turques, IRIS, Paris, 1998, pp.25-30.
- CHIPMAN John, « Flanc sud de l'OTAN : sur-exposé et sous-protégé ? », Politique internationale, n°30, hiver 1985-86, pp.285-296.
- CILLER Tansu, « The Economics of Exporting Labour to the EEC : a Turkish Perspective », The Middle and Eastern Economy. Studies in Economics and Economic History, Elie Keroude, Londres, 1977, pp.173-185.
- COPEAUX Etienne, « Le rêve du Loup gris – Les aspirations turques en Asie centrale », Hérodote, n°64, 1^{er} trimestre 1992, pp.183-193.
- CORYELL Schofield, « Les relations turco-américaines : un nouvel équilibre ? », Politique internationale, n°3, printemps 1979, pp.283-295.
- DA COSTA Hélène, « La Turquie : pont entre l'Orient et l'Occident », Défense nationale, avril 1986, pp.85-89.
- DA COSTA Hélène, « La Turquie, rempart fragile de l'OTAN », Politique internationale, n°36, été 1987, pp.205-214.
- DA COSTA Hélène, « La Turquie en quête d'un second souffle », Politique internationale, n°47, printemps 1990, pp.227-232.
- DAGUZAN Jean-François, « Les intérêts français et européens en Méditerranée comparés à ceux d'Europe centrale et orientale », Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée, Publisud, Paris, 1999, pp.55-69.
- DELCOIGNE Georges, « La Turquie, partie de l'Occident », Géopolitique, n°69, avril 2000, pp.60-63.
- DEMIREL Süleyman, « L'heure turque », Politique internationale, n°56, été 1992, pp.347-354.
- DOLAY N. et FISH R., « Pétrole et politique : l'imbroglie du Caucase », Cahiers de l'Orient, n°42, second trimestre 1996, pp. 79-82.
- ECEVIT Bülent, « Turkey's Security Policies », Greece and Turkey. Adversity in Alliance, IISS, Londres, 1984, pp.136-141.
- EREN Nuri, « L'évolution de la politique extérieure de la Turquie », Articles et documents, n°01786, 11 février 1966, pp.9-16.
- FAVRE Jean-Michel, « L'élaboration de la politique étrangère en Turquie sous la présidence de M. Turgut Ozal », CEMOTI, n°12, juin-décembre 1991, pp.213-226.

- FERNEAU Friedrich W., « Constantes de la politique extérieure turque », *Politique étrangère*, n°2-3, 1968, pp.181-187.
- FLORI Jean, « Quand les « Français » découvraient le monde turc 1099-1999 : nouveautés et permanence », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.117-130.
- FREITAG-WIRMINGHAUS Rainer, « Nouvelles alliances et structures : le rôle de l'Iran et de la Turquie en Transcaucasie et en Asie centrale », *Economie et stratégie dans le monde arabe et musulman* 1993, 1993, pp.37-51.
- GANGLOFF Sylvie, « La Turquie vers de nouveaux horizons », *Défense nationale*, n°11, novembre 1992, pp.113-126.
- GEBERTH Rolf, « The Role of OECD in the Task of Bringing the Turkish Economic Crisis under Control », *Vierteljahresberichte*, n°86, décembre 1981, pp.371-374.
- GISCARD d'ESTAING Valéry, « L'Europe met la Turquie en porte-à-faux », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, pp.5-8.
- GNESOTTO Nicole et KODMANI-DARWISH Baasma, « Les relations franco-turques », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1985, pp.173-186.
- GRAEFF Christian, « La Turquie et le monde arabe », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, p.87-91.
- GUELLEC Jean, « Panorama géopolitique de la Turquie », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.23-31.
- HOWARD Harry, « The Turkish Straits after World War II. Problems and Prospects », *Balkan Studies*, vol.11, n°1, 1970, pp.35-60.
- HUNTINGTON Samuel, « Clash of civilisations », *Foreign Affairs*, vol.72, n°3, mai-juin 1993.
- KAMINSKI Antoni, « The architecture of the European Union and the Geopolitics of East-Central Europe », *Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée*, Publisud, Paris, 1999, pp.35-54.
- KESKIN Yildirim, « Les possibilités d'investissement en Turquie dans le cadre de l'Union douanière », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.101-109.
- KOKKIRIDES T., « L'OSCE, une opportunité perdue pour la sécurité européenne ? », *Relations internationales et stratégiques*, n°18, été 1995, pp. 88-99.
- KOKSAL Sönmez, « La Turquie et l'Union européenne : vers une communauté de destins », *Géopolitique*, n°69, avril 2000, pp.9-13.
- LABOUREYRAS Jean-Luc, « La relation France - Turquie dans le domaine de l'armement », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.131-137.
- LECHERVY Christian, « Les relations bilatérales de défense », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.47-56.
- LUNDINGTON Nicholas et SPAIN James, « Dateline Turkey : the Case for Patience », *Foreign Policy*, n°50, printemps 1983, pp.150-168.
- MAULNY Jean-Pierre, « France, Turquie et armement : de l'exportation à la coopération », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.125-130.
- MONIER Claude, « La Turquie : un rôle de stabilité dans la région », *Défense nationale*, n°11, novembre 1993, pp.168-171.
- de MONTBRIAL Thierry, « La Turquie à l'heure des choix », *Revue des deux mondes*, n°4, avril 1995, pp.38-45.
- NICOLI Christophe, « L'essor des échanges économiques franco-turcs », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.111-116.
- PAZARCI H., « Has the demilitarized status of the Aegean islands determined by the Lausanne and Paris treaties changed ? », *Turkish quarterly digest*, n°7, 1986, pp.29-46.
- PEROUSE Jean-François, « Istanbul, capitale du nouveau monde turc ? », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.45-53.
- PIRON-YAKACIKLI, « L'Asie centrale dans la stratégie turque », *Revue française de géoéconomie*, n°9, 1999, pp.69-81.
- ROBINS P., « Coping with chaos : Turkey and the bosnian crisis », *Mediterranean politics*, vol. 1, 1994, pp.104-129.
- ROULEAU Eric, « La Turquie et les pays turcophones », *Défense nationale*, n°10, octobre 1992, pp.41-46.
- SANDER O., « Le rôle de la Turquie dans l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, n°3, juin 1990, pp.24-28.
- SAYARI Sabri, « Turkey : the Changing European Security Environment and the Gulf Crisis », *Middle East Journal*, vol.46, n°1, hiver 1992, pp.9-21.

- SEN F., « Les difficultés d'intégration des immigrés turcs en RFA », CEMOTI, n°13, 1992.
 - SINCAR Azad, « La « question kurde » en Turquie », Géopolitique, n°69, PUF, avril 2000, pp.56-59.
 - SOUTOU Georges-Henri, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », Géopolitique, n°69, avril 2000, p.25-31.
 - SOYSAL Mümtaz, « La Turquie devant l'Europe », La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques, Publisud, Paris, 1995, pp.139-144.
 - STEINBACH Udo, « Basic Orientation of Turkish Foreign Policy », Vierteljahresberichte, n°86, décembre 1981, pp.381-388.
 - TACHAU Frank, « Turkish Foreign Policy : between East and West », Middle East Review, printemps 1985, pp.21-26.
 - TANOR B., « La restructuration de la démocratie en Turquie », Revue de la commission internationale de juristes, n°32, Juin 1984, pp.66-70.
 - TUGAY Mehmet Ali, « Coopération en industrie de défense : des approches contemporaines, Les premières rencontres stratégiques franco-turques, IRIS, Paris, 1998, pp.151-155.
-
- TURAN Ilter, « Turkey : the Reshaping of Domestic and External Politics », The Middle East Annual, n°2, 1982, pp.151-176.
 - VANER Semih, « La Turquie entre la recherche de l'équilibre et l'isolement », Politique étrangère, n°1, mars 1982, pp.139-152.
 - VANER Semih, « Turquie la politique extérieure : des équilibres fragiles », Universalia 1988, Encyclopaedia Universalis, pp.348-352.
 - VANER Semih, « Turquie : les dividendes de la loyauté », Politique internationale, n°52, été 1991, pp.205-216.
 - VANER Semih, « Turquie : poussée nationaliste et début d'ouverture européenne », RAMSES 2001, pp.319-321.
 - VERNANT Jacques, « La Turquie dans le nouveau système international », Défense nationale, août-septembre 1979, pp.103-110.
 - WACKERMANN Gabriel, « Stratégie et intérêts allemands en Turquie. Une perspective historique », Revue française de géoéconomie, n°9, 1999, pp.105-115.
 - YERASIMOS S. et ARTUNKAL T., « La Turquie : permanences géopolitiques et stratégies nouvelles vers le Proche et le Moyen-Orient », Hérodote, n°29-30, 2°-3° trimestres 1983, pp.250-262.
 - YERASIMOS Stéphane, « Turquie : les choix difficiles », Hérodote, n°58-59, 3° et 4° trimestres, 1990, pp.111-131.

LE ROLE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

Table des matières

Introduction	p.2
Partie 1 : Politique étrangère et société	p.4
1.1 La situation économique	p.4
1.1.1 : Le contexte économique	p.4
1.1.2 : Le pétrole	p.5
1.1.3 : L'eau	p.6
1.2 Le contexte politique	p.8
1.2.1 : Le système politique et la démocratie	p.8
1.2.2 : La tentation islamique	p.9
1.2.3 : Nationalisme et panturquisme	p.10
1.3 Le problème kurde	p.12
1.3.1 : Historique	p.12
1.3.2 : La situation actuelle	p.14
1.3.3 : Les enjeux	p.14
Partie 2 : Les données régionales de la politique étrangère turque	p.16
2.1. Les Balkans et le Moyen orient	p.17
2.1.1 : Les Balkans	p.17
2.1.2 : La Syrie, l'Irak et l'Iran	p.18
2.1.3 : Israël	p.20
2.2. La Russie	p.21
2.2.1 : Une éphémère lune de miel	p.21
2.2.2 : Les ambitions contrariées de la Turquie	p.22
2.2.3 : Une attitude prudente	p.22
2.3. La Grèce	p.23
2.3.1 : De vigoureux sentiments nationaux	p.24
2.3.2 : Le problème de la mer Egée	p.24
2.3.3 : Les minorités et Chypre	p.25
Partie 3 : La Turquie et le « nouvel ordre mondial »	p.26
3.1 Les relations avec les organisations internationales	p.26
3.1.1 : La Turquie et l'OTAN	p.26
3.1.2 : L'OSCE et l'UEO	p.27
3.2 Les Etats-Unis	p.28
3.2.1 : Une relation ambiguë	p.28
3.2.2 : Le pragmatisme avant tout	p.29
3.2.3 : La Turquie, pôle de stabilité	p.29
3.3 La Turquie et l'Union européenne	p.31
3.3.1 : Les obstacles	p.31
3.3.2 : Les arguments des tenants du rapprochement	p.32
3.3.3 : Les perspectives	p.34
Conclusion	p.35
Bibliographie	p.37